

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(38^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 27 octobre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 4921).
2. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie)** . - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4921).

Jeunesse et sports

M. Eric Raoult, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Georges Hage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Jean Giard,
Henri Bayard,
Alain Calmat,
Jacques Peyrat,
Roger Corrèze,
Paul Chomat,
Léonce Deprez,

M^{me} Odile Sicard,
MM. Georges Delfosse,
Xavier Dugoin,
Charles Ehrmann.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports.

Suspension et reprise de la séance (p. 4939)

Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :
MM. Jean-Paul Fuchs, Sébastien Couepel, Jean Laurain,

Clément Théaudin, Marcel Dehoux, Jean-François Jalkh, André Durr, Xavier Dugoin, Michel Ghysel, Mme Jacqueline Osselin.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

V. - JEUNESSE ET SPORTS

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 4945).

Titre IV (p. 4945)

Amendement n° 96 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. - Rejet.

Adoption du titre IV.

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 4946)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Communication relative à la consultation d'assemblées territoriales de territoires d'outre-mer** (p. 4946).
4. **Ordre du jour** (p. 4946).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 10 novembre 1987 inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents.

Ce soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 :

Jeunesse et sports.

Mercredi 28 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Enseignement scolaire.

Jeudi 29 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Premier ministre : services généraux, secrétariat général de la Défense nationale, Conseil économique et social, Plan et fonction publique ; Journaux officiels :

Recherche et enseignement supérieur.

Vendredi 30 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt-deux heures :

Recherche et enseignement supérieur (suite) ;

Culture ;

Environnement.

Lundi 2 novembre, à dix heures, seize heures et vingt et une heures trente,

Et mardi 3 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Affaires sociales et emploi.

Mercredi 4 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Aménagement du territoire, urbanisme, logement, services communs ;

Routes et sécurité routière ; transports ; navigation aérienne.

Jeudi 5 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Affaires étrangères, Droits de l'homme ; francophonie.

Vendredi 6 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Routes et sécurité routière, transports ; navigation aérienne (suite) ;

Communication.

Lundi 9 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Intérieur ;

Défense.

Mardi 10 novembre, à neuf heures trente et seize heures :

Défense (suite).

2

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports.

La parole est à M. Eric Raoult, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports, mes chers collègues, s'il est un projet de budget sensible, voire passionné, dans les déclarations, les commentaires et les prises de position qu'il suscite, c'est bien celui que nous allons examiner. Et pourtant notre commission des finances l'a adopté à l'unanimité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

S'il est un secteur qui constitue avant tous les autres une priorité donnée aux engagements pris et tenus par la majorité dans l'action gouvernementale, c'est bien le budget de la jeunesse et des sports, un secteur qui évolue considérablement, parfois plus vite même que ses propres acteurs, un secteur porteur d'avenir plus que tous les autres.

Le Gouvernement tient compte de cette spécificité. Déjà en 1987, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, en recadrant l'action de votre département ministériel vers une autonomie plus large et une responsabilité accrue, choisi une bonne direction.

Pour 1988, le projet de budget traduit un effort soutenu. Il est aussi l'expression d'un nouveau dynamisme contre lequel les critiques ne sont pas fondées, et il offre au secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports une nouvelle dimension dans l'objectif de 1992.

Ce projet de budget de la jeunesse et des sports est l'expression d'un effort soutenu dans la volonté du Gouvernement de répondre aux nouvelles aspirations des jeunes et de promouvoir le sport. Il s'inscrit dans le contexte et dans les contraintes de rigueur budgétaire, de baisse des impôts et de limitation des déficits. Il marque un effort soutenu puisque les crédits demandés pour 1988 progressent légèrement de 0,73 p. 100 et passent de 2 184 792 188 francs à 2 200 862 919 francs.

A cette somme, il convient d'ajouter 52 millions de francs de recettes fiscales nouvelles, évaluées ou plutôt estimées au titre de l'application de la loi sur le mécénat.

Ainsi le total du projet de budget est porté à 2 252 862 919 francs.

La progression des crédits alloués à la jeunesse et aux sports est alors de 3,1 p. 100, ce qui place ce budget dans le peloton de tête des secteurs ayant fait l'objet d'efforts budgétaires.

Il convient enfin de souligner qu'au-delà de ces crédits l'Etat consacrera 1 020 millions de francs supplémentaires à la jeunesse et aux sports sur les comptes spéciaux du Trésor avec le F.N.D.S., Fonds national de développement du sport,

à hauteur de 1 milliard de francs, et le Fonds national pour le développement de la vie associative à hauteur de 20 millions de francs.

Dans le cadre de ce projet de loi de finances, qu'il me soit permis de rappeler, avant d'aborder plus à fond le contenu de ce projet de budget, d'ailleurs adopté - comme je l'ai déjà indiqué - à l'unanimité des membres de la commission des finances...

M. Paul Chomat. On se gargarise ?

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Vous n'étiez pas là, cher collègue, désolé.

M. Paul Chomat. Évidemment, je ne suis pas à la commission des finances !

M. Roger Corrèze. Il n'y a rien de risible !

M. Laurent Cathala. Mais M. Chomat est à la commission des affaires culturelles ! (*Sourires.*)

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Les caractéristiques de cet effort soutenu du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports sont au nombre de quatre : la consolidation des moyens des services ; le renforcement des actions entreprises en faveur de la jeunesse et de la vie associative ; la réaffirmation d'une politique sportive active, grâce notamment au rôle du F.N.D.S. ; la nouvelle logique du partenariat.

Premier point, la consolidation des moyens des services est permise grâce à la progression globale de 5,6 p. 100 des dépenses ordinaires du titre III. Elle traduit la volonté d'abonder les crédits nécessaires à la pleine efficacité des services de l'administration centrale, des services extérieurs et des établissements.

Les chiffres des emplois figurent dans mon rapport. Ils montrent un tassement progressif depuis 1983 mais il est tout de même tenu compte du rôle nécessaire des services extérieurs.

Quant aux crédits de matériel et de fonctionnement des services, ils connaissent une progression supérieure aux crédits de rémunération.

Seconde caractéristique importante de ce projet de budget, les actions entreprises en faveur de la jeunesse et de la vie associative.

La fusion des directions - temps libre, éducation populaire et jeunesse - du ministère précédent a permis de recentrer l'action du secrétariat d'Etat sur les actions pour la jeunesse, les moyens en personnels et crédits des anciennes directions. Le budget de 1987 l'annonçait déjà par la priorité donnée à l'initiative des jeunes, à leurs actions personnelles, à leur goût du défi individuel.

Ce projet pour 1988 comporte la création d'un corps de J.V.S., Jeunes volontaires pour la solidarité. Cette idée, proposée sous la précédente législature par mon collègue, M. Barnier, permettra de créer un dispositif d'accueil, de formation et d'action, ouvert à 200 jeunes gens et jeunes filles, âgés de dix-huit à vingt-trois ans, volontaires et disponibles pour une période minimale d'un an, susceptibles de s'investir dans trois types de missions : missions d'assistance auprès de personnes en difficulté, missions de prévention des risques naturels ou industriels, missions d'urgence relevant de la sécurité civile.

Le dispositif « Défi jeunes 1987 » répond au même objectif. S'adressant aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, son originalité est de mobiliser les fonds publics et privés en faveur des porteurs de projets et d'assurer un accompagnement et un suivi efficace des jeunes candidats grâce à la constitution de réseaux d'appuis locaux.

Le succès de ces « bourses du défi », quel que soit leur domaine, culturel, économique, humanitaire, sportif, scientifique ou technique, s'élevant de 10 000 à 50 000 francs avec la participation d'un sponsor et un échelonnement au niveau départemental, régional et national, montre l'intérêt des jeunes pour ce projet.

Mais le défi individuel de nombreux jeunes ne doit pas faire oublier l'aide aux jeunes en difficulté qui montre l'attachement du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports à voir cette jeunesse difficile prendre en charge son destin.

En ce qui concerne la toxicomanie, par ses actions de sensibilisation, de formation et d'information, pour 1988, les moyens affectés à la lutte contre ce fléau s'élèveront à 53 millions de francs.

L'action du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports s'étend également à la lutte contre la délinquance par l'organisation des loisirs quotidiens des jeunes, ainsi que par les opérations « Prévention été ».

L'action du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports concerne également l'information générale des jeunes au sein des C.I.J., centres d'information jeunesse.

Ces vingt-quatre centres à vocation régionale, ou interrégionale en Île-de-France, délivrent dans chacune de nos régions une documentation de portée nationale.

Ces centres ont participé à la mise en place de « cartes jeunes » offrant de nombreuses réductions pour les moins de vingt ans. 1987 a été marqué par le succès de cette opération.

Informers la jeunesse, c'est bien mais il faut aussi lui ouvrir l'horizon de l'extérieur, par une aide importante pour intensifier la coopération internationale, notamment au niveau européen, par la contribution gouvernementale française versée à l'Office franco-allemand pour la jeunesse.

Cet office, symbole de la réconciliation franco-allemande, voici plusieurs dizaines d'années, pose par son poids budgétaire et par son financement bilatéral inégal, un problème de redéfinition de ses bases mêmes de cofinancement et de ses actions nouvelles.

L'office franco-québécois pour la jeunesse, malgré les handicaps d'éloignement de ces échanges, constitue également, au niveau de la francophonie, une pièce importante de cette volonté d'ouverture vers l'extérieur.

Ouverture également concrétisée dans les projets de coopération européenne que le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports souhaite développer, notamment au niveau des échanges - comme Yes pour l'Europe - ou des actions et structures d'information et de coopération.

Enfin, les aides aux centres de vacances pour 1988, l'aide à l'accueil des jeunes dans les centres de vacances et de loisirs et les centres de loisirs sans hébergement, s'élève à 38 926 247 francs.

Quant au rôle des animateurs, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, après une réflexion sur le contenu et les méthodes de délivrance du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur de centres de vacances et de loisirs, entend confirmer le caractère non professionnel des animateurs de ces centres.

Second volet des priorités de ce budget, la réaffirmation d'une politique sportive active, grâce notamment au rôle du F.N.D.S., le fonds national pour le développement du sport.

Cette réaffirmation peut faire l'objet d'une querelle de chiffres.

Reconnaissons, au-delà de toute polémique, que pour mener à bien sa politique, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports dispose de deux types de ressources : celles de son budget et celles du fonds national pour le développement du sport.

Au total, en tenant compte des recettes extrabudgétaires du F.N.D.S., le sport proprement dit bénéficiera en 1988 de 1 128 millions de francs contre 1 031 millions de francs en 1987 et 906 millions de francs en 1986, soit une progression de 24 p. 100 en deux ans.

M. Alain Calmat. On verra cela !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Mais l'effort consenti en faveur de la politique sportive, mesdames, messieurs n'est pas circonscrit au seul budget du secrétariat d'Etat et aux crédits en provenance du F.N.D.S.

Traditionnellement, les administrations et les grandes entreprises publiques ou privées consacrent des sommes non négligeables à la pratique sportive de leurs salariés et de leur famille.

En ce qui concerne les administrations de l'Etat, dans mon rapport figure un tableau sur cet aspect de l'effort national en faveur du sport, un effort national auquel contribuent d'une manière importante toutes les collectivités territoriales.

Sur ce point, votre rapporteur déposera dans les jours qui viennent une proposition de loi portant création d'une annexe au budget jeunesse et sports relative à l'effort sportif de la nation.

M. Alain Calmat. Encore une manipulation !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Ce document relève d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, de la même logique que le projet d'observatoire de l'économie du sport, dont vous avez, semble-t-il, récemment suscité la création.

Globalement, les moyens financiers consacrés aux sports, toutes origines confondues, connaissent donc une augmentation sensible.

Entre 1986 et 1988, les crédits consacrés aux subventions aux fédérations sportives, aux équipements, aux clubs et associations, auront connu des augmentations respectives de 20, 24 et 30 p. 100. Le total des crédits budgétaires de la jeunesse et des sports augmente de 24,5 p. 100.

Il convient, en outre, de tenir compte des 100 millions de francs d'aide aux clubs en application des mesures pour l'emploi des jeunes.

Au total, l'aide de l'Etat au sport, s'élevant à 1 228 millions de francs, marquera, en 1988, une augmentation de 35 p. 100 par rapport à 1986. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Laurent Cathala. C'est trop ! C'est trop !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Cette aide de l'Etat est également tournée prioritairement vers les jeux Olympiques de 1988 et de 1992.

Dans le chapitre 43-91 du titre IV, l'article 50-03 relatif aux jeux Olympiques et grandes manifestations sportives voit ses crédits augmenter de 5 millions de francs et passer ainsi à près de 10 millions de francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Calmat. C'est inflationniste ! Vous les trouvez où vos 5 millions ?

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Cette forte progression traduit bien, mesdames, messieurs, la volonté du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports de se préparer activement aux défis que constituent les échéances de 1988 et de 1992.

Par ailleurs, une direction de la préparation olympique, dirigée par M. Pierre Guichard, a été créée.

En vue de la préparation des Jeux de 1988 ont été prévus, pour l'année 1987 et dans le cadre des contrats d'objectifs passés entre le secrétariat d'Etat et les fédérations, les financements suivants : 90 815 000 francs pour la préparation spécifique des jeux de 1988 ; 57 185 500 francs pour la préparation olympique permanente, qui regroupe des actions à moyen terme pour 1988 et 1992.

Une dotation complémentaire de 10 millions de francs sera imputée sur le chapitre 01 du F.N.D.S.

Pour les jeux Olympiques de 1992, la commission nationale du sport de haut niveau chargée de définir les grandes orientations de la préparation olympique n'a pas encore abordé les questions de structures et de moyens.

Toutefois, ces Jeux seront particuliers car, parallèlement à la préparation sportive des athlètes français, doivent être organisés en France les Jeux d'hiver d'Albertville.

Pour ces derniers, a été constitué le C.O.J.O., Comité d'organisation des jeux Olympiques d'Albertville et de la Savoie, né officiellement le 24 février 1987 sous la forme d'une association loi de 1901.

Ces jeux Olympiques d'Albertville vont nécessiter la réalisation sur quatre ans de plus de cinq milliards de francs d'investissements.

Pour 1988, le F.N.D.S. apportera 100 millions de francs destinés essentiellement aux études et aux premières réalisations d'équipements sportifs.

De plus, l'article 70 « Action extérieure de la France » du chapitre 43-91, doté de 8 400 000 francs, peut financer certaines opérations de promotion complémentaires à la préparation olympique afin de mobiliser l'ensemble de nos concitoyens pour relever cet important défi.

Effort financier important pour les associations sportives, préparation des jeux Olympiques : le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports contribue également au perfectionnement de l'entraînement des sportifs.

Grâce d'abord à l'I.N.S.E.P., Institut national des sports et de l'éducation physique, instrument de formation, de recherche et de préparation sportive de haut niveau, pour lequel l'Etat assume directement une participation importante, puisque pour 1988, la subvention de fonctionnement s'élèvera à 7 269 976 francs.

Mais aussi grâce aux vingt-deux C.R.E.P.S., centres régionaux d'éducation populaire et des sports, qui dans cinquante-trois centres accueillent plus de 1 000 athlètes de haut niveau. Les C.R.E.P.S., comme nous l'avions remarqué l'an dernier, pourraient mieux s'intituler « centres d'entraînement et de perfectionnement sportif ».

Le développement des sections « sport-études » est poursuivi, tant au niveau financier - 6,2 millions de francs - qu'au niveau des sections, au nombre de 169 actuellement, et à celui des effectifs, qui comprennent 3 807 personnes.

Afin de pouvoir mener une politique cohérente en faveur du développement et de la promotion de la médecine du sport, le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports s'est efforcé, au cours des deux dernières années, de stabiliser le contrôle médico-sportif de base, le suivi médical des sportifs de haut niveau et la lutte contre le dopage, ainsi que la formation des médecins chargés de ces actions.

En ce qui concerne la lutte contre le dopage, il convient de noter la mise en place, le 15 octobre 1987, de la commission nationale de lutte contre le dopage, et l'importante campagne d'information « Dopage, dégage ! » qui a été lancée au mois de mai dernier.

Dans cette volonté de mener une politique sportive active, il faut reconnaître le rôle essentiel du Fonds national de développement du sport. De 1981 à 1986, ses recettes ont triplé, passant de 250 à 750 millions de francs.

M. Clément Théaudin. La faute à qui ?

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. L'évaluation de la loi de finances pour 1987 atteint 1 milliard de francs, soit quatre fois plus que les recettes de 1981.

Au total, les dépenses prévues pour 1988, grâce au F.N.D.S., devraient également atteindre 1 milliard de francs...

M. Alain Calmat. Vous êtes de dangereux récidivistes !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. ... soit près de 35 p. 100 d'augmentation par rapport à 1986, mais un résultat neutre par rapport à 1987, il faut bien le reconnaître.

C'est une nouvelle logique de partenariat que définit le projet de budget.

Partenariat avec les associations, tout d'abord, par une meilleure gestion des postes FONJEP. La progression des crédits s'était faite depuis 1985 au détriment des subventions allouées aux associations. Le redéploiement de ces 2 364 postes financés par le secrétariat d'Etat était nécessaire, notamment par la déconcentration de leur attribution au niveau des départements.

Partenariat avec les associations, toujours, par l'instauration de nouvelles relations quant aux contrats d'objectifs des actions prioritaires engagées, pour lesquelles il convient d'adopter la rigueur et la rationalité nécessaires dans la distribution des subventions.

M. Alain Calmat. Distribution arbitraire !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Nouveau partenariat, également grâce à la loi sur le développement du mécénat qui reconnaît le sport comme « œuvre d'intérêt général », grâce aux dispositions fiscales de ce projet de budget, c'est sur des ressources supplémentaires estimées à 42 millions de francs que le sport français pourra compter en 1988.

Enfin, dans le cadre de la décentralisation, c'est un nouveau partenariat qui s'instaure également avec les collectivités locales, notamment en matière d'équipement mais surtout dans l'extension réussie des « contrats bleus », qui dépassent dans leur réalisation la formule d'aménagement du temps scolaire. Les crédits dévolus à cette opération se sont élevés à 62 millions de francs en 1987 et atteindront 140 millions de francs pour 1988. Les contrats bleus sont déjà couronnés de succès. Comme le disait un collègue en entrant dans l'hémicycle : « Les contrats bleus, ça marche ! »

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget est parfois critiqué et il le sera sûrement tout à l'heure. On entend parler de « désengagement », cette tarte à la crème de toute discussion budgétaire. Or il n'y a pas désengagement mais diversification et augmentation du financement public.

Le véritable combat à mener n'est pas celui de l'origine des fonds, c'est celui de la globalité du financement public. On serait davantage en droit d'attendre une mobilisation plus forte en faveur du loto sportif, dont les prélèvements vont directement au sport.

On entend aussi parler de « réduction des postes FONJEP », là où il n'y a en fait que retour au pluralisme, à la justice et au rôle majeur d'animation.

On entend parler de « coup porté au mouvement associatif », là où il n'y a en fait que redéfinition d'un partenariat basé sur la souplesse et le dynamisme plus que sur l'habitude et la lourdeur des structures.

Rien ne serait fait contre la marginalisation de la jeunesse, alors que c'est votre budget et votre action d'animation et d'impulsion interministérielle qui consacrent pour la première fois des crédits importants aux mesures d'aide à la jeunesse en difficulté, notamment à la lutte contre la toxicomanie.

Toutes ces critiques sont infondées. Il y a, dans ce secteur, des professionnels du « jamais content » qui font souvent preuve de la plus grande mauvaise foi dans l'art de refuser, de contester et de critiquer, avec des arrière-pensées politiques souvent mal masquées.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mais non !

M. Alain Colmet. Les sportifs apprécieront !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, sans être sous le feu de la médiatisation dont étaient friands vos prédécesseurs, vous avez assoupli avec efficacité et persévérance votre administration centrale. Vous cessez le saupoudrage associatif pour montrer la voie des actions nouvelles et des initiatives, comme d'un nouveau partenariat pour l'aide aux associations. Vous donnez au mouvement sportif les moyens de son développement par le pluralisme de son financement public. Vous retrouvez aussi la dimension première, voulue par le Général de Gaulle, du secteur de la jeunesse et des sports, dimension qui lui permettra de redevenir une administration de mission, à vocation interministérielle, pour l'animation, l'impulsion et la coordination en direction des jeunes et des sportifs.

Ce budget pour 1988, année importante s'il en est, permettra d'ouvrir la perspective de 1992, année symbolique marquée par l'Europe et l'olympisme. Pour les jeunes et les sportifs, ce sera un peu réussir 1988 pour mieux gagner 1992.

Vous tenez, monsieur le secrétaire d'Etat, un flambeau d'autonomie, de responsabilité et de dynamisme qu'avec vous et le Premier ministre, nous saurons porter très haut l'an prochain, grâce à ce budget.

Au nom de la commission des finances unanime, je vous demande donc, mes chers collègues, d'adopter le projet de budget de la jeunesse et des sports. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames et messieurs les députés, ce rapport pour avis sur les crédits de la jeunesse et des sports pour 1988, qu'il me faut présenter brièvement, fera sans doute l'objet d'une attention particulière. Suivant en cela son rapporteur, une majorité s'est trouvée en commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour donner un avis défavorable à leur adoption. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

L'expliquer par un flagrant délit d'absentéisme, est-ce satisfaisant ? L'élu se targue volontiers d'être sportif et « associatif », dans ses allures parfois, dans ses discours toujours, mais quel député - fût-il de la majorité - irait plaider l'insuffisance de ces crédits et affronter l'intrépide bonne conscience des centaines de milliers de bénévoles concernés ?

M. Laurent Cathala. Raoult !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Le secrétaire d'Etat ne s'y est pas trompé. Si, haut et clair, non sans suffisance, le ministre des finances privatise et assume l'austérité, si, imperturbable et non sans provocation, le ministre du travail, ouvertement, « flexibilise » les horaires et « précarise » l'emploi des jeunes, le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports « feinte », jongle et fait des gammes avec les chiffres pour masquer le désengagement toujours plus accentué de l'Etat.

M. Philippe Legros. Eh ! le fond est mauvais, mais quelle forme !

M. Pierre Weisenhorn. Quelle envolée !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Aux ressources hypothétiques comme celles du loto - 710 millions prévus derechef contre quelque 500 probables - ou fictives, comme le manque à gagner des déductions fiscales relatives au mécénat, le secrétaire d'Etat ajoute des crédits grappillés dans les autres ministères, comme ceux de la lutte contre la toxicomanie, et d'autres encore à géométrie variable, comme ceux de l'enseignement artistique, trouvés au dépens de toutes les autres associations œuvrant dans le secteur de la jeunesse.

Par ces additions diverses, les crédits pour 1988 de la jeunesse et des sports atteignent, dans les calculs officiels, 2 253 millions de francs. De la sorte, le secrétaire d'Etat garantit aux sportifs l'illusion de crédits en progression de 24 p. 100 par rapport à 1986, voire, à l'instar du rapporteur spécial, en progression de 35 p. 100, si l'on tient compte - et pourquoi le refuser en cette arithmétique ? - des mesures pour l'emploi des jeunes : 100 millions.

Dans cette conjoncture, le mouvement associatif ne serait guère mieux loti. La régression des crédits, l'augmentation des fonds privés, l'incitation au parrainage, la réduction des postes FONJEP, l'annualisation de la procédure de reconduction et, en conséquence, la précarisation des fonctions et des actions d'animation, le tout opéré en court-circuitant les fédérations, signifient une dénaturation du mouvement associatif ainsi que la soumission de ce dernier aux lois du marché et à l'arbitraire de l'autorité administrative. Sans parler d'un transfert de charges incontournable sur les collectivités locales, soucieuses à juste titre de sauvegarder l'animation !

Ces crédits méconnaissent scandaleusement les besoins de la jeunesse, des sportifs et de leurs organisations. Leur insuffisance confirme le désengagement financier croissant et délibéré de l'Etat en ce domaine essentiel de la vie nationale ; elle justifie la crainte d'un budget et d'un secrétariat d'Etat en voie d'extinction.

Votre rapporteur ne renouvellera pas ici une « défense et illustration » du sport et du mouvement associatif, mais se propose d'attirer votre attention sur certaines mesures et pratiques gouvernementales sujettes à dénonciation.

La loi de 1984 sur la promotion des activités physiques et sportives fondait dans le domaine scolaire la compétence du ministre de l'éducation nationale, proposait la formation d'instituteurs à dominante, confiait les activités physiques et sportives volontaires à des associations sportives scolaires, en un mot définissait une éducation sportive intégrée au processus global d'éducation.

Par contre, les contrats bleus entérinent les déficiences constatées du service public en ce domaine et n'apportent à cette carence qu'une réponse truquée et tronquée.

M. Arnaud Lopercq. Mais non !

M. Pierre Weisenhorn. C'est excessif !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Qui peut garantir la qualité pédagogique, la pérennité, la gratuité à terme de ce système et le nombre d'enfants qui, en définitive, y participeront ?

M. Arnaud Lopercq. Cela marche très bien !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Cette même loi disposait, dès son article 1^{er}, que l'entreprise et les clubs constituaient, avec l'école, les vecteurs essentiels d'une politique de démocratisation du sport. Depuis qu'elle a été votée, aucune mesure significative, tels les congés-formation pour les animateurs bénévoles ou l'aménagement du temps de travail pour les pratiquants, n'a favorisé le développement du sport dans l'entreprise. Quant aux clubs, cellules de base du sport et lieux privilégiés de sa possible démocratisation, ils continuent de cristalliser toutes les difficultés du sport français.

Votre rapporteur vous invite encore à partager son inquiétude sur le désengagement financier de l'Etat face aux obligations d'intérêt national qu'imposent les Jeux olympiques, désengagement particulièrement évident si, comme je le fais dans mon rapport, l'on rappelle, en vue des échéances olympiques à venir, les crédits budgétaires consentis pour l'organisation des J.O. d'hiver de 1968 à Grenoble, il y a vingt ans.

Si, au budget de l'Etat, figuraient, en 1984, 16 millions de francs pour Los Angeles et Sarajevo, si, en 1987, 5 millions de francs y étaient inscrits pour les Jeux méditerranéens,

10 millions de francs seulement y sont prévus, en 1988, pour Séoul et Calgary, là où le C.N.O.S.F. estime qu'il faudrait 20 millions de francs.

Pour les Jeux olympiques d'Albertville, aucun crédit n'est prévu au budget de la jeunesse et des sports. Tout repose et reposera sur le F.N.D.S. En 1987, 20 millions de francs ont été consommés par le C.O.J.O. et 9 millions de francs pour apurer les dépenses de la candidature de Paris, si j'en crois une éminente personnalité du monde sportif. En 1988, 100 millions de francs sont inscrits au F.N.D.S., dont 20 millions pour la préparation des J.O., au chapitre VI, et 80 millions pour les études, travaux et équipements, au chapitre X.

Sans doute contestera-t-on l'assertion en forme de titre d'un chapitre de mon rapport : « Pas de crédits pour les J.O. de 1992 », en arguant que ce crédit de 100 millions de francs est prévu au F.N.D.S. Mais de quels crédits discutons-nous aujourd'hui ? De ceux du secrétariat à la jeunesse et aux sports et non du F.N.D.S. ! En faire une masse commune traduit la volonté foncière et résolue du Gouvernement de transférer les charges relevant de la politique nationale du sport sur le F.N.D.S.

M. Laurent Cathala. Il faut soumettre le F.N.D.S. à un contrôle parlementaire !

M. Arnaud Lopercq. Et la F.S.G.T. ?

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. En outre, qui peut affirmer aujourd'hui que 100 millions de francs seront consommés en 1988 pour les Jeux olympiques d'Albertville, alors que chacun sait qu'il manquera près de 200 millions de francs au F.N.D.S., la prévision du milliard de recettes étant largement surévaluée, comme M. le secrétaire d'Etat l'a lui-même reconnu devant la commission, non sans désinvolture.

En tout état de cause, aucun crédit supplémentaire n'est dégagé pour les Jeux olympiques. Les crédits prévus résultent, tant pour Séoul, dans le cadre du budget du secrétariat d'Etat, que pour Albertville, au sein du F.N.D.S., de la diminution des autres crédits destinés au sport.

Quant au sport de haut niveau, dont on ne soulignera jamais assez la fonction d'innovation, de recherche et de création esthétique - la fonction culturelle, en un mot - il ne lui est accordé qu'une attention minimale et obligée.

Soucieux de la dignité du sport de haut niveau, je ne puis que vous inviter - car il faut être bref - à consulter mon rapport, qui propose l'élaboration d'une charte de l'audiovisuel, rappelle, à la lumière du rapport de M. Nelson Pailloux au Conseil économique et social, la nécessité de prévenir l'emprise excessive des commanditaires et souligne la nécessité d'organiser la recherche scientifique en ce domaine, pénétré et victime à la fois d'empirisme.

L'examen de ce projet de budget conduit votre rapporteur à affirmer que l'Etat parasite le sport. Et il eût pardonné le typographe distraît ou en proie au lapsus qui eût imprimé : l'Etat pirate le sport ! (*Sourires.*)

Il est devenu banal, en effet, de parler « d'explosion sportive » - ce qui n'autorise point à parler de démocratisation de la pratique sportive, celle-ci se définissant comme la réduction des inégalités au sein d'un processus de développement social de la pratique sportive - pour décrire, au cours des dix ou quinze dernières années, la montée en flèche du nombre de licences sportives, la prolifération d'épreuves échappant au contrôle des fédérations, aussi bien que la détermination d'un nombre croissant de nos concitoyens de s'adonner aux pratiques sportives, dans leurs loisirs touristiques, sur les lieux de leurs vacances, au cours des week-ends, voire dans leur vie quotidienne.

Ainsi s'est développé un immense marché, alimenté notamment par des prélèvements opérés sur des millions de budgets familiaux, marchés soutenus par les médias et par la permanence d'un spectacle sportif télévisuel qui draine lui aussi des sommes considérables.

Qui tire le plus grand profit de ce marché en expansion ? De multiples entreprises et, en tout état de cause, par le canal de taxes et de rentrées fiscales diverses, l'Etat, que l'on voit cependant se désengager financièrement de plus en plus et réserver ses maigres crédits au soutien de pratiques élitistes, ou des plus rentables, sans répondre aux besoins diversifiés du sport populaire et de toute une population en manque de pratique sportive.

Mais encore, de la propension croissante des parents à souhaiter que leurs enfants s'adonnent aux activités physiques et sportives dès le plus jeune âge, jusqu'au souci de la forme physique qui hante une population du troisième âge et plus en expansion, en passant par la multitude de néophytes qui se jettent à corps perdu dans de véritables attroupements sportifs, s'ouvre en des dimensions et des termes nouveaux un champ immense de recherche sur l'opportunité, l'importance, la nature de l'exercice physique pour la santé nationale.

« Le sport c'est la santé. » L'aphorisme véhicule une croyance fort commune. Mais est-ce aussi sûr et, surtout, est-ce aussi simple ?

Qui se doit de susciter et de financer l'organisation de cette recherche, sinon l'Etat qui en a le devoir, la responsabilité, le pouvoir et les moyens financiers, secrétés par les activités sportives elles-mêmes ?

La loi de juin 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives prévoyait, en son article 34, la création d'un comité national de la recherche et de la technologie en matière d'activités physiques et sportives. Il devait être placé sous la tutelle des ministres chargés de la recherche, de l'éducation nationale, de la santé et des sports. Un décret a été pris, mais il est demeuré lettre morte.

En outre, quels sportifs, quels dirigeants ne voient et ne mesurent la nécessité de former des cadres compétents. Si du vivier des pratiquants surgissent des bénévoles dotés d'un premier niveau de compétences, de très nombreux formateurs professionnels seraient nécessaires, non point pour se substituer aux bénévoles - la mission est impossible - mais pour soutenir, conforter, inspirer, susciter leur intervention et leur progrès.

Par ailleurs, ne convient-il pas de définir une nouvelle déontologie budgétaire face à l'emprise croissante et dirigiste de l'appareil d'Etat sur la gestion du F.N.D.S. et compte tenu du caractère précaire et aléatoire de ses ressources qui fait peser la menace que l'on n'ait bientôt plus qu'un secrétaire d'Etat en cessation de paiement ?

Votre rapporteur rappelle la proposition qu'il a formulée et soutenue sans succès, alors qu'il était rapporteur de la loi sur la formation et sur la promotion des activités physiques et sportives, et qui tendait à ce que le Comité national des activités physiques et sportives, le C.N.A.P.S., soit consulté sur la gestion du F.N.D.S. et à ce que la représentation parlementaire soit renforcée au sein du comité de gestion, afin de garantir démocratiquement une répartition et une utilisation des fonds plus conformes à leur vocation d'origine.

Enfin, les récentes déclarations de champions sportifs et les procès où sont inculpés athlètes, médecins et pharmaciens ont relancé dans l'actualité la question du dopage qui soulève elle-même de multiples interrogations. Les effets du dopage sur les performances sportives ou physiologiques sont-ils scientifiquement établis ?

M. Laurent Cathala. Il n'y a que le budget qui n'est pas dopé !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Quelle est la fiabilité des tests de dépistage ?

Le dopage n'apparaît-il pas comme un recours obligé de l'athlète qui doit réaliser à point nommé ou à répétition une performance pour répondre aux exigences de la publicité ou du parrainage, ou pour éviter le banc de touches, le non-renouvellement d'un contrat, ou encore pour conserver son titre et son rang dans la hiérarchie sportive, condition essentielle du maintien de son emploi.

M. Philippe Legras. Ou pour éviter la Sibérie !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Combien de travailleurs ont recours à des excitants pour tenir ou conserver leur poste de travail ?

Votre rapporteur a entendu un vétéran du sport cycliste déclarer devant les caméras de la télévision qu'il prenait des produits dopants après son travail pour s'entraîner et faire du sport quand même. Etait-ce de l'humour involontaire ?

M. Bruno Bourg-Broc. C'était André Lajoinie ?

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Le dopage n'est-il pas un palliatif à l'absence de recherche, d'évaluation, d'entraînement scientifiques de l'athlète, c'est-à-dire un raccourci dangereux vers la haute performance, raccourci qui aurait

tenté, dit-on, certains responsables fédéraux ? Cela suggère une autre question : dans quelle mesure cette carence de l'Etat autorise-t-elle cette répression ?

Votre rapporteur estime qu'il serait malhonnête et trop facile, faute de disposer de « produire » des athlètes de haut niveau, de voir, dans la haute performance, le signe inévitable du dopage. Ne joue-t-on point, ici et là, sur cette ambiguïté pour mettre hors-jeu l'olympisme ?

M. Philippe Legras. C'est risible !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Ce serait aussi malhonnête, trop facile et trop expéditif de faire porter la responsabilité de ces pratiques à un individu, le sportif lui-même, que l'on chercherait à culpabiliser. Les solutions doivent être recherchées collectivement par tous les intéressés, en excluant toute méthode inquisitoriale et toute culpabilisation.

De l'avis de votre rapporteur, c'est à l'éducateur de poser l'ultime question : et si la lutte contre les dopages commençait dès l'école primaire par une véritable éducation physique et sportive de base ?

Lorsque l'on est profondément convaincu, comme votre rapporteur, que les jeunes valent mieux que les chiffres avancés, on ne peut que constater que l'on cherche à fixer l'attention sur les taux de délinquance ou de toxicomanie pour masquer l'absence d'un véritable secrétariat à la jeunesse - il est vrai que le poids électoral des intéressés n'apparaît qu'à dix-huit ans -, l'absence d'une politique cohérente et globale en direction des jeunes, alors que les statistiques démontrent le surchômage qui les frappe puisque un chômeur sur trois a moins de vingt-cinq ans.

Votre rapporteur manifeste aussi son inquiétude devant certaines assertions et mesures gouvernementales qui attestent d'une réelle suspicion à l'égard de l'animation socioculturelle, à moins que ce ne fût l'idée que les activités qui se développent en marge du secteur marchand sont superflues. Il témoigne en son rapport de son souci de voir protégé le pluralisme du mouvement associatif face au pouvoir politique et garantir l'indépendance des associations vis-à-vis du pouvoir politique.

Il me reste à conclure. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Pierre Weisenhorn. C'est dommage !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Merci, c'est peut-être sincère !

Les dotations de la jeunesse et des sports plafonnent à 2,2 milliards depuis 1983, ou peu s'en faut, au fil des budgets ; elles seront encore de 2,2 milliards en 1988, soit une diminution en valeur réelle approchant le quart des crédits.

La chamaille sur les chiffres, dont la presse s'est fait l'écho, ne peut faire oublier cette constatation élémentaire pas plus qu'elle ne peut faire oublier le projet de loi de finances dont ces crédits sont un volet.

Ce projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1988 est en tout état de cause cohérent avec le projet d'aménagement de la société libérale dans lequel le Gouvernement persévère.

M. Pierre Weisenhorn. C'est donc un bon budget !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Quel sort et quel essor pour le mouvement associatif, dans cette société où l'on privatise, où la notion d'utilité publique et de mission de service public est sacrifiée aux lois du marché ?

Quel sort et quel essor, promis en cette société aux sports de haut niveau, aux sports populaires, aux pratiques éducatives et sportives de masse ?

Quel devenir pour un ministère de la jeunesse et des sports ?

Année après année, le budget de la jeunesse et des sports se vide de sa substance. Votre rapporteur ne saurait s'en tenir à la seule explication des choix budgétaires d'austérité qu'il condamne d'ailleurs. Il s'agit, à ses yeux, de la mise en œuvre délibérée de toute une philosophie politique dont l'objectif est de livrer ce secteur immense et rentable aux marchands tout en renforçant le contrôle de l'Etat sur des opérations sélectives, aux objectifs idéologiques et médiatiques précis.

Il ne s'agit donc point d'une quelconque querelle de chiffres, mais d'un choix de société et, pour votre rapporteur, de la nécessité d'un profond changement de politique.

J'allais oublier ! L'hémicycle dégagera sans doute une majorité favorable pour voter ces crédits.

M. Pierre Weisenhorn. Heureusement !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Cependant on trouvera sans doute commode, ici et là, de rappeler qu'ils ont été refusés en commission. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. Eric Reault, rapporteur spécial. En commission des affaires culturelles !

M. le président. Compte tenu du nombre des orateurs inscrits, je me permets de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir respecter les temps de parole qui vous sont impartis.

La parole est à M. Jean Giard.

M. Jean Giard. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'indique d'emblée que les députés communistes se retrouvent pleinement dans l'excellent rapport pour avis de notre ami Georges Hage. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bruno Bourg-Broc. Il est très mauvais !

M. Jean Giard. Ainsi qu'il le recommande, nous nous prononcerons contre le budget proposé pour 1988 par le Gouvernement et la droite en matière de jeunesse et sports.

Je voudrais pour ma part évoquer plus particulièrement la perspective des jeux Olympiques d'hiver de 1992 à Albertville car les conditions dans lesquelles se prépare cette manifestation nous préoccupent grandement.

A plusieurs reprises, en quelques mois, des délégations parlementaires de notre groupe et notre président lui-même, André Lajoinie, se sont rendus sur place pour y rencontrer la population et les responsables de la préparation de ces olympiades. Nous avons naturellement discuté avec les membres du C.O.J.O. et nous avons tiré un certain nombre d'enseignements de ces différentes démarches.

Je pense d'abord que la réussite des jeux, à laquelle nous sommes profondément attachés, se mesurera tout à la fois par l'obtention par nos équipes de médailles olympiques, par la participation du plus grand nombre possible de jeunes à cette grande fête du sport, par le développement, dans la jeunesse, de l'esprit olympique et par la possibilité pour la Savoie et pour la région Rhône-Alpes d'une promotion internationale particulièrement prometteuse pour notre économie.

Nous nous sommes donc félicités, avec tous les Savoyards et avec l'ensemble du monde sportif, de la désignation d'Albertville pour les jeux Olympiques d'hiver de 1992, et c'est parce que nous sommes animés de cette volonté de réussite que nous sommes très inquiets à cause de ce que nous avons pu constater sur place.

Je veux vous faire part, tout spécialement, de deux préoccupations.

D'abord notre région - je veux dire la région Rhône-Alpes - du fait de la politique du Gouvernement connaît aujourd'hui des difficultés économiques considérables. Nous ne voulons pas que les jeux Olympiques servent à faire de la Savoie la Côte d'Azur de la neige ;

M. Charles Ehmann. Pourquoi pas ?

M. Jean Giard. Les licenciements de la C.E.R.S., les restructurations à Sofrem, à Alstom, à Ugine, enfoncent les vallées savoyardes dans la voie de la désertification avec toutes les conséquences que cela ne manquera pas d'avoir - et a déjà - au niveau de l'agriculture, du commerce, des petites entreprises. Quelle image de la Savoie, de la région, de la France emporteront les dizaines de milliers de personnes venues aux jeux, si, en accédant au site olympique, ils traversent un pays en proie à la désindustrialisation ?

Puisque j'évoque ces questions industrielles, je tiens à réaffirmer ici avec force notre proposition de faire en sorte que les commandes de bus nécessaires au transport des personnes entre les stations et les différents sites olympiques soient passées à Renault-véhicules industriels, car on concevrait mal que des entreprises étrangères s'emparent de ce marché.

Une condition primordiale, par conséquent, de la réussite des jeux réside dans la réponse à cette question de la désindustrialisation. Nous ne voulons pas de jeux Olympiques cache-misère. Or ce ne sont pas les propos que j'ai entendus cet après-midi dans la bouche du ministre de l'économie qui sont susceptibles de calmer mes appréhensions en la matière.

L'autre grande préoccupation concerne le financement à propos duquel je formulerai trois observations.

Premièrement, selon un sondage I.P.S.O.S. paru dans le numéro 4 de *France 88*, à la question : « Qui est le plus susceptible d'apporter une aide financière pour contribuer à la réussite des athlètes olympiques ? », la réponse est claire : pour 42 p. 100, jeunesse et sport ; pour 17 p. 100, le comité olympique et pour 4 p. 100, les villes. Je crois que cela se passe de commentaires.

Deuxièmement, nous n'avons pas, en ce qui nous concerne, d'opposition de principe à un financement diversifié et à l'apport de capitaux privés, mais il est un principe auquel nous ne pouvons pas déroger : les profiteurs doivent être les payeurs. C'est dans cet esprit que j'ai l'intention, au nom du groupe communiste, de proposer un amendement au projet de loi de finances pour 1988 tendant à l'institution d'une taxe sur les opérations de bourse effectuées sur les valeurs cotées à la bourse de Lyon, afin de financer l'organisation des jeux Olympiques d'hiver 1992.

M. Bruno Bourg-Brac. Le moment est bien choisi !

M. Henri Bayard. Incroyable !

M. Jean Gierd. En effet, de mai 1986 à mai 1987 la bourse de Lyon est passée de l'indice 637 à l'indice 1237, soit une augmentation de 94 p. 100.

M. Pierre Welsanhorn. Tant mieux !

M. Jean Gierd. Il y a de quoi payer, au moins en partie, les jeux Olympiques d'hiver.

Troisièmement, l'Etat doit assumer toutes ses responsabilités dans ce domaine et je formule, de ce point de vue, les mêmes observations que notre rapporteur pour avis. Il devrait, en particulier, financer, comme ce fut le cas en 1968, les routes nationales à 100 p. 100, les voies d'accès aux sites olympiques à 60 p. 100, les équipements sportifs à 80 p. 100. C'est d'ailleurs ce que réclament, avec raison, les signataires savoyards d'une carte pétition proposée par les communistes de ce département.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce que nous estimons devoir être les bases de la réussite des jeux Olympiques d'hiver de 1992, jeux Olympiques pour lesquels les députés communistes se sont déjà pleinement engagés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard.

M. Henri Bayard. Vous ne serez pas étonné, monsieur le secrétaire d'Etat, si, d'emblée, je déclare que je ne partage en aucun cas les propos qui ont été tenus par les deux orateurs qui viennent de me précéder en particulier ceux du rapporteur pour avis que je qualifierais même d'irresponsables. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Je me rallierais plus volontiers aux propos du rapporteur spécial de la commission des finances qui a mis d'entrée en évidence l'augmentation significative des crédits de ce projet de budget pour 1988 par rapport à celui pour 1986. Cela me met d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, beaucoup plus à l'aise pour évoquer très rapidement quelques points, car le temps qui m'est imparti ne me permet guère d'agir autrement.

Ainsi que vous le savez, près de 2 millions de jeunes sont accueillis chaque année dans les centres de vacances, dans les centres de loisirs et dans les chantiers. Il y a un an, vous aviez exposé votre souci de proposer, dans ce cadre, des animations de qualité, afin de permettre à tous ces jeunes de s'initier aux loisirs culturels ou scientifiques tout en découvrant ou en pratiquant différentes activités sportives et de plein air.

Vous aviez, je crois, indiqué que vous encourageriez la signature de protocoles au niveau national entre les fédérations, les associations, ainsi que la mise en œuvre, au plan local, de conventions entre collectivités et organismes de jeunesse. Ains, et je crois que c'est une bonne formule, pourrait

être proposé aux jeunes un éventail d'activités, à suivre dans de bonnes conditions pédagogiques grâce aussi - il faut le dire - à un encadrement tout à fait compétent.

Dans la mesure où les collectivités locales sont capables d'intervenir, il est alors possible de réduire un certain désœuvrement, pour ne pas dire parfois un désœuvrement certain, dans le plus grand intérêt non seulement des jeunes, mais aussi des associations qui parviennent à diversifier leurs activités.

A propos de ces associations, à vocation non exclusivement sportive, il serait souhaitable qu'elles puissent bénéficier d'un soutien leur permettant précisément ce développement de leur éventail culturel. C'est dans ces conditions qu'elles pourront remplir efficacement leur mission dans leurs centres de vacances et de loisirs.

Dés lors, il serait peut-être bon, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez quel bilan peut être tiré de cette volonté exprimée et si vous envisagez de renforcer des structures au profit de ces activités que je pourrais qualifier de mixtes, mais que les jeunes paraissent apprécier pendant les vacances.

Il conviendrait également que soit bien clarifiée la situation des postes d'encadrement des M.J.C., par exemple.

Vous avez, il y a quelques mois, déclaré que vous partagiez le souci des élus locaux de ne pas accroître la charge de leurs finances dans un contexte qui peut sans doute s'assimiler à un redéploiement de moyens et qui, en tout cas, ne nous fait pas oublier aux uns et aux autres que nous sommes confrontés à la rigueur budgétaire.

Sur ce point, il n'est pas inutile de préciser - cette discussion en fournit l'occasion - quel sera à partir du 1^{er} janvier prochain le nouveau système d'attribution et de suivi de ces postes. En effet, les fédérations régionales doivent prendre à cet égard des attitudes qui correspondent à ces moyens, étant entendu que certaines demandes formulées auprès de certains conseils régionaux sont loin d'être satisfaites à ce jour. Je ne fais, bien entendu, pas de procès à ces collectivités, mais nous le savons, elles sont sollicitées de diverses parts.

Nous avons dans nos villes ou villages, par cette présence, une possibilité d'offrir aux jeunes un moyen d'utiliser un temps de loisirs aujourd'hui important et sans doute d'éviter l'écueil grave de la marginalisation de certains. Il n'est peut-être pas inutile de le rappeler.

Nul doute que vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, suffisamment attentif aux différents problèmes de nos sociétés d'aujourd'hui pour nous apporter, dans ce moment privilégié, quelques éclairages importants sur la politique en faveur de la jeunesse, comme en faveur du sport, que vous entendez conduire et qui s'insère, nous le savons bien, dans un contexte difficile.

En conclusion, si l'éducation est un pari sur l'avenir, la politique de la jeunesse est non seulement un pari, mais un très bon placement ! Nous devons réussir ce pari et ce placement.

M. Laurent Cathala. C'est meilleur que la Bourse !

M. Henri Bayard. Puisse ce budget pour 1988 y contribuer. C'est pourquoi nous le voterons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Pendant cinq ans, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque Ewige Avice, puis moi-même, présentions les projets de budget du ministère de la jeunesse et des sports, vous étiez l'homme de la démagogie.

M. Laurent Cathala. Cela n'a pas changé !

M. Alain Calmat. « Jamais », tonniez-vous constamment des bancs de l'opposition, « un budget de la jeunesse et des sports n'a été aussi mauvais. »

M. Albert Brochard. C'est un triple axel !

M. Alain Calmat. Vous êtes devenu l'homme de la récession en 1986, avec le triste record du plus mauvais budget de l'histoire : 0,20 p. 100 du budget général. Je pensais dès lors, monsieur Bergelin, que vous deviendriez l'homme de la mesure et même - la situation le justifiait amplement - l'homme de la modestie.

M. Philippe Legras. Calmat, catastrophe !

M. Alain Calmat. Eh bien, je dois reconnaître que je me suis trompé : vous êtes devenu l'homme d'une ligne de crête. Mais votre ligne de crête, ce ne sont pas les grandes ambitions...

M. Roland Vuillaume. Vous, vous n'en aviez pas.

M. Alain Calmat. ... dont un ministère comme le vôtre devrait être porteur, c'est seulement ce taux misérable de 0,20 p. 100 du budget de l'Etat.

Il y a quelque chose de dérisoire, mais aussi de pathétique, dans la débauche d'énergie que vous déployez pour tenter de prouver que vous êtes toujours l'homme des 0,20 p. 100. Vous êtes décidément pour cela prêt à tout, monsieur Bergelin, vous êtes devenu l'homme de la manipulation

M. Jacques Godfrain. Et vous, vous êtes l'homme des deux millions de chômeurs !

M. Alain Calmat. Je pourrais multiplier les démonstrations à ce sujet. Mais j'aurai la décence de me limiter à deux exemples particulièrement significatifs des artifices de présentation que vous avez, cette année, déployés.

Premier exemple : l'innovation de la présentation du « bleu » budgétaire où l'on voit apparaître une dernière page récapitulative intitulée « Effort du budget général en faveur de la jeunesse et des sports » et où figurent, outre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital, des dépenses fiscales nouvelles de 52 millions de francs.

Mais de quoi s'agit-il donc ? Une note écrite en caractères minuscules en bas de cette page nous apprend qu'il s'agit de l'estimation de la part des moins-values fiscales dues à la loi sur le mécénat et qui se dirigeraient vers des associations ou clubs du secteur jeunesse et sport.

Cela signifie que, alors qu'il existe un principe absolu du droit budgétaire de non-affectation des recettes aux dépenses, vous avez inventé, pour les besoins de la cause, un principe d'affectation des moins-values fiscales aux dépenses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'auriez-vous donc dit si, en 1985, après la suppression de la taxe Mazeaud qui affectait, elle, directement, les recettes des spectacles sportifs, nous avions ajouté à l'effort du budget en faveur du sport la perte des recettes fiscales qui en résultait ?

M. Laurent Cathala. Il ne l'aurait pas vu !

M. Alain Calmat. Vous auriez alors crié à la manipulation ! Souffrez que nous le fassions aujourd'hui et que nous retranchions ces 52 millions de francs de votre budget, d'autant que cette somme ne figure nullement dans les crédits budgétaires de votre département ministériel inscrits dans le projet de loi de finances.

Deuxième exemple : le loto sportif.

J'ai remarqué que, depuis plusieurs semaines, monsieur le secrétaire d'Etat, vous multipliez les conférences de presse, appelant au passage le Premier ministre à la rescousse, pour tenter de prouver que votre budget 1988 est meilleur que le budget 1986.

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. Alain Calmat. Comme vous faites moins bien sur les crédits ordinaires, votre comparaison ne peut donc porter que sur les crédits extra-budgétaires, c'est-à-dire, en gros, sur le loto sportif.

Et la supercherie est évidente : je vais vous le démontrer.

Le budget voté en 1986 avait opéré une estimation prudente des recettes du loto sportif car nous étions en période probatoire, comme vous le savez, et en outre nous étions plus soucieux de rigueur que de démagogie. Or les résultats avaient été meilleurs que les estimations et le budget des sports se serait monté à 1 200 millions de francs, soit 170 millions de francs du titre IV et 832 millions de francs du F.N.D.S. si, hélas ! votre gouvernement n'était revenu aux affaires, car votre premier geste en faveur des sports, monsieur Bergelin, fut - et le mouvement sportif ne l'oubliera pas - de plafonner par un collectif budgétaire les recettes du loto sportif, détournant ainsi des crédits du sport français une somme de 150 millions de francs !

M. Clément Théaudin. Absolument !

M. Laurent Cathala. Enfin un député qui connaît bien les problèmes du sport !

M. Alain Calmat. Pour le budget 1987, vous avez capitulé en rase campagne devant le ministère des finances en acceptant une réduction de 118 millions de francs du titre IV du budget du sport, contre un affichage, totalement irréaliste, de 718 millions de francs pour les recettes du loto sportif.

Dans les faits - et je vous demande, mes chers collègues, de bien noter ces chiffres - le sport français aura bénéficié en 1987 de 908 millions de francs, soit 128 millions du titre IV et, au mieux, 780 millions du F.N.D.S. puisque les recettes réelles du loto sportif seront de plus de 220 millions inférieures aux prévisions. Par rapport aux ressources réelles dont le sport aurait dû bénéficier en 1986, il y a donc une régression de 10 p. 100 en 1987 et vous vous préparez à faire la même chose en 1988, soit moins 20 p. 100 sur deux ans en francs courants, soit 25 p. 100 de moins en tenant compte de l'inflation. Les faits sont là. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roland Vuillaume. C'est faux !

M. Alain Calmat. C'est tout à fait vrai ! Vous ne savez pas compter !

L'an dernier, j'avais dit à cette même tribune, rejoignant en cela les analyses du C.N.O.S.F., que les recettes du loto sportif étaient manifestement surévaluées.

Les faits, encore une fois, m'ont donné raison, puisque le loto sportif ne rapportera au mieux que 500 millions de francs, malgré 56 tirages, soit un déficit de plus de 220 millions de francs par rapport à vos évaluations fantaisistes.

Et ce déficit, monsieur Bergelin, c'est vous qui en portez en partie la responsabilité par les concessions successives que vous avez faites au ministère des finances, concédant, après le plafonnement des recettes du loto sportif, la taxation dissuasive des gains et la multiplication des jeux concurrents.

Aujourd'hui, prisonnier de la débudgétisation des crédits du sport, contre laquelle je vous avais solennellement mis en garde, vous êtes conduit à reconduire une évaluation des recettes du loto sportif qui est en totale contradiction avec la réalité que nous pouvons observer semaine après semaine.

Prenez garde, monsieur Bergelin, les faits sont têtus ! Il ne sert à rien, pour des effets d'affichage, de semer des illusions factices. Il faut aussi décliner une politique.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports. Vous êtes bien placé pour dire cela !

M. Alain Calmat. Mais quelle est donc votre politique, monsieur Bergelin, sinon celle d'abandons successifs ?

J'en prendrai six exemples.

L'éducation populaire : vous avez rayé ce nom même, qui semble décidément vous effrayer, de l'organigramme de votre ministère. Après avoir supprimé la direction qui en était chargée, puis amputé de plus de 20 p. 100 les crédits d'intervention qui étaient associés à cette dimension essentielle de la vie sociale, vous supprimez, d'un trait de plume, l'institut national de l'éducation populaire. Certes vous le transformez en institut de la jeunesse, mais, au passage, vous supprimez tous les emplois de formateurs et de chercheurs. Que restera-t-il, sinon un établissement hôtelier destiné à accueillir les séminaires de vos services ou quelques colloques d'associations ?

Deuxième exemple : la répartition entre les moyens des services et les crédits d'intervention. Toutes actions confondues, les moyens des services augmentent de 5,5 p. 100. Les crédits d'intervention du titre IV stagnent en francs courants, après avoir régressé de 11 p. 100 en 1986. Quant aux crédits de paiement du titre IV, ils s'effondrent, toujours en francs courants, de 35 p. 100. Ce ne sont pas les mêmes 35 p. 100 que les vôtres, monsieur le rapporteur. C'est dire que vous avez considérablement aggravé l'inclinaison de la pente que vous aviez créée l'an dernier et qui consiste à privilégier les moyens de votre administration par rapport aux actions qui lui échoient.

Quelle dérision, mes chers collègues !

Est-ce bien le même courant politique, le vôtre, monsieur Bergelin, qui clamait en mars 1986 « trop d'Etat », qui voulait « moins d'Etat » et qui aujourd'hui se borne à entretenir une machine administrative qui demain n'aura plus de grain à moudre ?

Troisième exemple : la politique en faveur de la jeunesse ou plutôt l'absence de politique en faveur de la jeunesse.

M. François Loncle. Hélas !

M. Alain Calmat. En effet, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles actions proposez-vous à la jeunesse de notre pays ? Je crains, malheureusement, que la réponse ne soit à la mesure de la remarquable discrétion dont vous faites preuve à ce sujet depuis votre prise de fonction.

M. Roland Vuillaume. Pour la discrétion, vous avez été discret quand vous étiez ministre !

M. Alain Calmat. La paternité de la plupart des actions que vous menez ne vous appartient pas ; ainsi en est-il, en particulier, de la carte « jeunes » lancée en 1985 par Laurent Fabius...

M. François Loncle. Très bien !

M. Alain Calmat. ... ou de la fondation pour l'initiative des jeunes, curieusement rebaptisée « défi des jeunes » et initiée par une proposition de loi du parti socialiste en 1985.

M. Clément Théaudin. Très bien !

M. Alain Calmat. Vous affichez certes, au titre III, un crédit de 53 millions de francs pour la lutte contre la toxicomanie, mais nul ne s'y trompera. Il s'agit d'un simple transfert en provenance du ministère de la justice et auquel il a été procédé pour des raisons purement optiques. Sur ce point, vous aviez d'ailleurs annoncé, lors du précédent débat budgétaire, des mesures de prévention. Nul n'en a parlé depuis ! Etes-vous donc condamné à ne traiter de ce sujet extrêmement préoccupant qu'au moment des débats budgétaires ? Ce ne sont pas les quelques bandes dessinées qui viennent de sortir qui me feront changer d'avis.

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. On n'a pas libéré Christina von Opel ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Hugues Colonna. C'est ridicule !

M. le président. Monsieur Raoult, n'interrompez pas l'orateur qui a déjà dépassé son temps de parole.

M. Alain Calmat. En revanche, vous confirmez votre désengagement total sur les grands programmes concernant l'emploi des jeunes. Supprimé, le programme jeunes volontaires ! Supprimé, le fonds départemental d'initiation des jeunes !

Ignoreriez-vous, monsieur Bergelin, que face aux difficultés qui assaillent la jeunesse, il faille avant tout s'attaquer à ses causes ? Vous avez ainsi troqué - quel troc désastreux ! - 400 millions de francs inscrits certes au budget de votre ministère pour rapatrier dans votre budget 53 millions de francs pour une politique dont, malheureusement, les aspects répressifs l'emportent sur les aspects préventifs.

Quatrième exemple : la vie associative.

La volonté d'étouffement est évidente. Aucune mesure nouvelle n'est inscrite au titre IV, sinon un redéploiement de 37 millions de francs pour les enseignements artistiques sur lesquels je reviendrai. En revanche, les centres de vacances et de loisirs subissent une baisse de 3,5 p. 100 en francs constants et de 40 p. 100 en deux ans. La formation des animateurs est amputée de 11 p. 100 en un an et de 31 p. 100 en deux ans. Le Fonjep, si nécessaire aux associations, est gravement amputé et malmené.

Quant à l'aménagement du temps scolaire - cinquième exemple - je me félicite, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'action que j'ai lancée en 1985 avec Jean-Pierre Chevènement pour développer le sport chez les enfants de six à douze ans trouve partiellement sa continuation dans les contrats bleus. Je regrette, cependant, qu'à une formule permettant la collaboration directe entre l'école et les associations, vous ayez substitué une autre formule qui, elle, ne s'inspire pas d'un projet éducatif, met l'école hors circuit et soumet les financements aux aléas conjoncturels plutôt qu'à une démarche systématique.

Je m'étais d'ailleurs inquiété l'an dernier de l'absence de tout crédit spécifique à ce propos dans votre budget.

Où sont, cette année, les crédits correspondants ? Par un artifice de présentation budgétaire, vous laissez supposer une recette supplémentaire de 37 millions de francs, affectés au titre de la future loi sur les enseignements artistiques. Mais

l'examen attentif du chapitre 43-90, articles 20 et 60, montre qu'en réalité il n'en est rien. Il s'agit d'un simple redéploiement puisque, d'un côté, vous affectez 37 millions de francs au titre des mesures nouvelles et que, dans le même temps, vous retirez une somme équivalente au titre des ajustements en besoin sur le même chapitre.

Quant au surplus des crédits, encore la vache à lait : le F.N.D.S.

Sixième exemple : les jeux Olympiques. Je n'insisterai pas ; on en a déjà suffisamment parlé à cette tribune. Je tiens simplement à comparer les 16 millions de francs nouveaux nets alloués aux jeux Olympiques en 1984 aux 5 millions de francs redéployés que vous proposez.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en conclusion, votre projet de budget est pour moi et pour l'ensemble de mon groupe un budget d'abandon, de désengagement, de précarisation des ressources de la jeunesse et des sports. A ces faits incontournables, vous ajoutez la manipulation et, j'ose le dire aussi, la malhonnêteté intellectuelle. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je ne peux donc, mes chers collègues, après votre commission des affaires culturelles, qu'appeler à le rejeter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Peyrat.

M. Jacques Peyrat. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je tiens à présenter au nom de notre groupe cinq observations.

Premièrement, la France n'est malheureusement pas une grande nation sportive ni à l'échelon mondial ni même à l'échelon européen, même si l'on parle dans un rapport d'une pratique de masse qui touche 20 millions de personnes, 35 p. 100 de la population, et même si notre pays fait figure honorable dans certaines disciplines telles que le rugby, le football, le parachutisme, l'hippisme, le tennis, etc.

Deuxièmement, les crédits destinés à votre ministère régressent singulièrement depuis quelques années, en 1986 en tout cas, même s'il y a une légère augmentation en 1988, de 0,73 p. 100, cette régression étant accompagnée, en corollaire, par une réduction des effectifs de la fonction publique.

Troisièmement, même si la loi du 16 juillet 1984 indique dans son article 1^{er} - c'est extraordinaire ! - que le développement des activités physiques et sportives et du sport de haut niveau incombe à l'Etat, force est de constater que ce dernier se dégage depuis longtemps déjà - et cela ne fait que s'accroître - sur les collectivités locales d'une partie considérable de ses obligations touchant à l'équipement, à l'encadrement et aux subventions de fonctionnement.

Quatrièmement, outre les efforts des collectivités locales, l'Etat puise largement dans ses sources de recettes spéciales, dans les bénéfices du loto, au sujet desquels mon collègue Jean-François Jalkh vous posera une question, jusqu'à la pratique des parrainages et même, dites-vous en mauvais anglais, du « sponsoring ».

Enfin et surtout, à moins d'avoir la chance de vivre dans une de ces soixante-dix villes de plus de 20 000 habitants, au sujet desquelles vous avez fait une étude, ou bien de travailler dans l'administration des P. et T., qui est la championne des administrations françaises pour le développement des pratiques sportives - sans doute à cause des facteurs ! - les autres jeunes enfants doivent faire un effort personnel de volontariat dans des conditions parfois contraignantes, faisant un appel au bénévolat des dirigeants ou des responsables pour se livrer à leur sport favori.

Ayant présidé pendant vingt-cinq ans un club sportif dans ma ville et pendant douze ans une ligue régionale et un centre-école régional, j'ai pu pleinement mesurer l'insuffisance des crédits d'Etat pour un sport à haut risque en plein essor, ainsi que le dévouement des moniteurs ou instructeurs et les sacrifices physiques, financiers des jeunes sportives ou sportifs dans la pratique de leur sport.

A partir de ces cinq constatations et dans la mesure où un effort considérable n'apparaît pas nécessaire ou possible à votre Gouvernement, nous ne voterons pas ce budget. Néanmoins, je formulerai deux vœux d'inégale importance et qui ont d'inégales chances d'être entendus.

Le premier serait que notre assemblée, par le biais d'une commission *ad hoc* comprenant des représentants de tous les partis, puisse contrôler, et par là-même assurer mieux, la distribution des aides ou subventions aux associations privées ou organismes privés et publics. Notre collègue Pierre Des-

caves avait déposé un vœu et une proposition de résolution en ce sens qui ont été malheureusement repoussés par la commission des lois.

Je dois dire que la lecture du tableau que publie M. Raoult à la page 19 de son rapport m'a laissé perplexe. La liste des associations bénéficiaires des aides du secteur «vacances et loisirs» est impressionnante : C.E.M.E.A., C.P.C.V., F.F.C., A.F.O.C.A.L., l'U.F.C.V., A.T.C., D.E.J.J., P.E.P., F.O.E.V.E.N., U.F.O.V.A.L., F.N.A.F.R., C.F.A.G., et j'en passe...

Le second vœu est beaucoup plus important. Je ne suis pas le premier à le formuler et je ne serai pas le dernier non plus, mais il semble que la pesanteur de la tradition française freine considérablement sa prise en considération sérieuse. Il tend, ni plus ni moins, vous l'avez compris, à l'instauration dans nos écoles et collèges d'une instruction physique à mi-temps.

Disons-le tout net : à l'instar de qui se fait en Grande-Bretagne, en R.F.A., en Italie, nos futurs partenaires dans cinq ans, en 1992, il serait éminemment souhaitable et nécessaire que la journée scolaire soit divisée en deux parties. Le matin, jusqu'à treize heures serait consacré à l'éducation de l'esprit et l'après-midi, après une pause d'une heure, voire d'une demi-heure, à l'éducation physique qui serait dispensée par des instituteurs ou des professeurs bénéficiant des mêmes prérogatives et de la même considération que leurs collègues enseignants du matin et de la partie supérieure du corps. Il faut bien sûr prévoir des installations - stades, gymnases ou piscines - où notre jeunesse pourrait très également, au moins à ce niveau, profiter d'un enseignement public.

Je sais bien que cette décision est plus du ressort du ministre de l'éducation nationale auquel mon collègue Martinez va, je crois, donner demain matin une leçon de volley-ball dont la pratique se rattache à la catégorie des téléocinèses - je ne sais pas ce que c'est mais cela figure dans son rapport ! Mais enfin, vous êtes au Gouvernement et pas moi. Cette intervention auprès de votre collègue aura un avantage budgétaire au moins : elle ne vous coûtera rien.

J'ajouterai enfin que si l'affectation dans votre budget de crédits destinés à la lutte contre la toxicomanie me paraît pour l'heure nécessaire, je demeure persuadé que l'occupation toutes les après-midi de nos stades, gymnases et autres installations par la jeunesse pour la pratique du sport et du jeu sportif qui lui est associé serait la meilleure garantie d'un développement harmonieux ayant valeur préventive et serait une solution plus efficace et moins onéreuse que la guérison d'un délabrement physique et moral parvenu parfois à son terme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Roger Corréze.

M. Roger Corréze. Nous voici donc une nouvelle fois confrontés aux difficultés du budget de la jeunesse et des sports.

M. Louis Mexendeau. Eh oui ! il y a des difficultés !

M. Roger Corréze. Vous comme ministre, c'est-à-dire contraint de respecter la solidarité ministérielle, moi à qui il incombe d'avoir un comportement majoritaire.

M. Louis Mexendeau. C'est dur, ces temps-ci !

M. François Loncle. C'est même un calvaire !

M. Laurent Cathala. C'est dur d'être de droite !

M. Roger Corréze. Pour autant, devons-nous abandonner notre pouvoir de critique ? Vous avez été trop longtemps à cette même place, monsieur le secrétaire d'Etat, pour ne pas savoir qu'il n'en sera rien. Je commencerai cependant par des critiques positives.

M. Louis Mexendeau. Avant les louanges destructrices !

M. Roger Corréze. J'approuve sans réserve vos actions concernant l'environnement des jeunes, les contrats bleus Etat-communes, les bourses du défi qui associent dans un même objectif votre ministère et les entreprises pour encourager les plus méritants d'entre eux.

J'approuve le doublement des moyens pour favoriser le sport de haut niveau, locomotive des compétitions de toute nature, la création d'universités sportives, la lutte contre le

dopage qui fait de la France une médaille d'or mondiale dans ce redoutable combat, la formation de 700 cadres pour favoriser la lutte contre la toxicomanie dans les départements - mais sur ce point nous aurions besoin de quelques précisions.

J'approuve aussi la transparence que vous avez exigée des associations quant à leurs activités et à leurs projets avant de leur attribuer des subventions. En effet, certaines d'entre elles avaient trop tendance à confondre éducation populaire et éducation socialiste. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, ce qui n'est pas du tout la même chose. Il est vrai que sur ces mêmes bancs, on confond aussi facilement fonds publics et fonds personnels. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François Loncle. C'est indigne d'un questeur !

M. Roger Corréze. La distribution de contrats FONJEP toujours laissée à l'appréciation des préfets est une bonne application de la déconcentration. Les fédérations sportives doivent faire aussi un effort personnel, notamment pour la formation et la recherche de ressources extérieures.

L'augmentation de 30 p. 100 de l'aide aux clubs est aussi une excellente décision, comme l'est également la mise en place d'éducateurs sportifs.

Pourtant, monsieur le secrétaire d'Etat, des zones d'ombre subsistent.

Les gains du Loto sportif seront-ils à la hauteur de vos prévisions ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

M. Roger Corréze. N'est-il pas temps de limiter la proportion des fonds extra-budgétaires dans l'ensemble du budget de la jeunesse et des sports ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Si !

M. Roger Corréze. Enfin, vos services sont-ils vraiment autonomes ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

M. Roger Corréze. Voici pourquoi je vous pose une dernière question. Une athlète de haut niveau, internationale du 400 mètres, attend sa mutation pour l'ours. Elle travaille au ministère des P. et T. et ni vous, monsieur le secrétaire d'Etat, ni votre collègue des P. et T. ne pouvez rien faire. Vous êtes impuissants à faire appliquer les dispositions de la convention interministérielle en faveur du sport de haut niveau.

Quelle tristesse, monsieur le secrétaire d'Etat !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Roger Corréze. Peut-on espérer enfin qu'un jour, un conseiller technique départemental, quittant son département et emportant avec lui le poste affecté à ce département, laissera celui-ci sans conseiller technique départemental ?

Cette dernière question me conduit tout naturellement à vous parler de la situation des cadres techniques et de leur régime indemnitaire. M. Calmat, que l'on appelle dans les milieux sportifs, le ministre du déclin *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste)*, qu'a-t-il fait pour eux, sinon un piège ?

Par décret en date du 10 juillet 1985, ont été créés des corps de professeurs de sport, de chargés de jeunesse et d'éducation populaire et de conseillers de jeunesse et d'éducation populaire.

Cette mesure avait pour objet de mettre fin à la disparité des statuts antérieurs, des obligations de service et des régimes indemnitaires malgré l'exercice de missions identiques.

Ceux qui, parmi les cadres techniques, les conseillers pédagogiques et les personnels d'animation réunissaient les conditions requises ont été ou vont être, sur leur demande, intégrés dans ces nouveaux corps. Les autres, appartenant pour la plupart aux corps des professeurs d'éducation physique, des chargés d'enseignement d'éducation physique ou des professeurs adjoints d'éducation physique et continuant à relever du ministère de l'éducation nationale sont placés en position de détachement auprès de votre secrétariat d'Etat.

Vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, envisagent, à juste titre, diverses mesures réglementaires pour harmoniser les obligations de service et les régimes indemnitaires. Or les

cadres techniques qui réalisent au bénéfice du mouvement sportif un remarquable travail de détection, de formation et de perfectionnement, s'émeuvent des modifications susceptibles d'être apportées à leur régime indemnitaire.

Actuellement, les conseillers techniques sportifs appelés le plus souvent à exercer leur mission le samedi, le dimanche et en soirée, perçoivent au titre de ces sujétions une indemnité dont le montant équivaut à 5 heures supplémentaires pour un conseiller technique régional et 4 heures supplémentaires pour un conseiller technique départemental, soit, respectivement, 27 000 francs et 22 000 francs par an.

Or les nouvelles mesures appliquées au nouveau corps prévoient, semble-t-il, pour ces professeurs de sport une indemnité dont le montant modulable devrait varier de 4 000 francs à 20 000 francs.

Les cadres techniques intégrés dans le corps des professeurs de sport verraient en conséquence leur indemnité diminuer d'une façon significative.

Ils sont d'autant plus sensibles à cette diminution que leurs collègues, cadres techniques, ne réunissant pas les conditions pour être intégrés dans le nouveau corps ou qui n'ont pas manifesté la volonté de l'être, et par conséquent demeurent en position de détachement, continueraient à percevoir une indemnité dont le montant resterait inchangé par rapport à ce qu'il perçoivent aujourd'hui.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous éclairer sur ce délicat problème qui semble créer un malaise chez des cadres techniques, dont chacun, parmi les élus impliqués dans la vie sportive locale et parmi les responsables du mouvement sportif, s'accorde à louer le dévouement, la compétence et la très grande disponibilité ?

J'espère que les contacts que vous avez actuellement avec votre homologue du budget vous conduiront à me faire une réponse positive. Je crois savoir qu'il existe les moyens de payer des heures supplémentaires. Il n'est pas possible, en cette année 1988, que les plus dévoués de nos cadres soient pénalisés. Je sais que vous répondrez à mes questions et je vous fais confiance.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe R.P.R. votera votre budget en légère augmentation certes, mais surtout rempli d'idées nouvelles et audacieuses qui méritent notre approbation. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, l'an dernier, notre groupe avait exprimé son opposition à la réduction des aides au mouvement associatif, qui étaient déjà d'une insuffisance flagrante.

Cette année vous perséverez : ces mêmes crédits diminuent en volume.

C'est en particulier le cas des dotations destinées à l'accueil dans les centres de vacances et de loisirs, à la formation des animateurs, aux associations œuvrant aux loisirs et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Par ailleurs, vous plafonnez les ressources du Fonds national de développement de la vie associative à 20 millions de francs, c'est-à-dire à leur niveau de 1985.

En outre, vous établissez de nouvelles modalités d'attribution des postes FONJEP qui vont renforcer le contrôle administratif. En même temps, vous réduisez considérablement la participation de l'Etat au financement de ces postes, ce qui implique un transfert de charges nouvelles vers les associations et les collectivités locales.

De tels choix expriment votre volonté d'amoinvrir la vitalité du mouvement associatif qui, comme le rappelle mon ami Georges Hage dans son rapport, s'efforce dans sa féconde diversité de satisfaire des besoins essentiels, d'enrichir la vie sociale et d'assurer à un coût réduit des services que n'assure pas l'Etat et que le secteur marchand délaisse pour rentabilité insuffisante.

Il est évident que la déconcentration de l'attribution de la plus grande partie des postes F.O.N.S.E.P. et les critères conventionnels d'attribution que l'administration veut imposer visent à affaiblir les structures fédératives et seront sources de pressions, d'arbitraire, d'atteinte à l'indépendance de la vie associative à l'égard du pouvoir politique.

Sous un discours libéral, en vérité vous renforcez les moyens d'un interventionnisme accru de l'Etat.

En dénonçant vos intentions et en refusant votre budget, les députés communistes tiennent à réaffirmer solennellement leur attachement à l'indépendance et au pluralisme du mouvement associatif.

Avant de conclure, je veux rappeler nos propositions pour le développement du mouvement associatif, c'est-à-dire de la participation active des citoyens à la vie culturelle et sociale.

Nous estimons qu'il faut préserver la loi de 1901, élaborer un statut de l'élu social. Il faut promouvoir, pour les dizaines de milliers d'associations, grandes ou petites, qui irriguent notre pays, des droits et des moyens nouveaux en matière de financement, de presse associative, d'accès aux médias, de formation des cadres bénévoles.

C'est pourquoi nous apportons un soutien sans réserve aux nombreuses protestations et revendications du tissu associatif contre les orientations de votre politique et votre budget pour 1988.

Mais nous ne faisons pas que soutenir cette protestation. Nous appelons à ce qu'elle prenne plus d'ampleur.

A ce sujet, nous considérons que si le mouvement associatif a aujourd'hui à subir une aggravation des coups qui lui sont portés, il le doit certes à votre volonté politique, mais également à un certain attentisme qu'il a adopté ces dernières années face à des politiques gouvernementales défailtantes.

Devant le refus gouvernemental de lui reconnaître les moyens de son fonctionnement, le mouvement associatif a trop souvent été contraint d'avoir recours aux T.U.C., S.I.V.P. et autres « bouées de sauvetage » illusoire.

Il est pourtant clair aujourd'hui que le salut ne pouvait pas être attendu d'une précarisation de l'emploi des jeunes qui allait à l'encontre du besoin de formation des animateurs du mouvement associatif.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes récemment venu dans la Loire. La presse locale a retenu que vous avez couru un véritable marathon sous les flashes des photographes, en serrant de nombreuses mains. Par contre, vous avez fait preuve d'une grande indifférence face aux difficultés et aux revendications du mouvement associatif du département.

Or, dans la Loire, la vie associative c'est 966 lieux d'animation, 131 379 adhérents, qui représentent 59 000 familles, auxquels s'ajoutent 79 000 utilisateurs occasionnels. Vous vous êtes bien gardé de rencontrer les responsables de la vie associative, peut-être parce que vous saviez que vous auriez quelques difficultés à défendre votre politique et votre budget tant ils sont indéfendables et suscitent d'oppositions.

Ici, dans l'hémicycle, votre budget sera approuvé, mais, monsieur le secrétaire d'Etat, il est condamné sur le terrain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en écoutant tous les intervenants, nous nous rendons compte que nous voulons tous, dans cette enceinte, entraîner la jeunesse vers le sport et la rendre plus belle, plus saine et plus performante grâce au sport. Les divisions commencent lorsqu'il s'agit de définir les moyens qui permettraient d'atteindre ces objectifs.

Je voudrais, au nom des collègues de mon groupe, vous faire part de ma réflexion sur deux problèmes que j'estime fondamentaux : la jeunesse et le sport pendant les temps scolaires ; la jeunesse et le sport en dehors des temps scolaires.

Pour que la France devienne une nation sportive, il faut que la jeunesse soit initiée au sport dès l'école. Or, de ce point de vue, la France souffre d'un handicap car, selon des documents de la Communauté économique européenne, en France le nombre de journées d'enseignement est nettement plus faible que dans les autres pays : en France, il y a 158 journées d'enseignement dans une année, en Grande-Bretagne, 200, en R.F.A., 226, en Belgique, 180, aux Pays-Bas, 240 et en Italie, 215.

Ce handicap est renforcé par le fait qu'à l'école primaire, sur 27 heures par semaine d'enseignement, il n'y a que cinq heures d'éducation physique, durant les 158 journées d'école par an.

Comment peut-on former des jeunes au sport ? Comment peut-on leur donner le goût du sport et les initier aux différentes disciplines avec un horaire aussi limité et un calendrier scolaire aussi défavorable ?

Dans l'enseignement secondaire, ce n'est guère mieux : sur trente heures de cours par semaine, il y a trois heures d'éducation physique et sportive dans les collèges et deux heures dans les lycées.

Quant à l'enseignement supérieur, n'en parlons pas : le sport y est une activité facultative, donc marginale.

Bien sûr, tout le monde a pris conscience de cette insuffisance. Mais ayons le courage de prendre le problème à la base. C'est à l'école qu'on forme des jeunes. C'est à l'école qu'on forme des sportifs. Si l'on n'aménage pas le calendrier de l'année scolaire, les enfants continueront à être d'un niveau insuffisant en orthographe et en calcul mais aussi en éducation physique et sportive.

Bien sûr, monsieur le secrétaire d'Etat, l'initiative des contrats bleus est une excellente initiative, même si elle a été inspirée il y a quelques années. Vous y avez donné suite. Tant mieux ! Vous avez transformé l'essai, et il faudra aller plus loin.

Les écoles primaires doivent devenir des écoles de sport. Il faudra évidemment que, dans ces écoles de sport que doivent être les écoles primaires, il y ait de vrais professionnels pour assurer l'éducation physique et sportive.

Je pense que c'est élémentaire. Comment pourrait-on enseigner le sport et l'éducation physique sans être préparé à cet enseignement ? Bien sûr, ce sont les communes et les syndicats intercommunaux qui, bien souvent, compensent. Peut-être est-ce d'ailleurs tout à fait possible - c'est une question de répartition des devoirs et de répartition des ressources.

Je ne suis pas de ceux qui disent : « L'Etat n'a qu'à, l'Etat doit faire plus. » Je pense qu'il faut demander le moins possible à l'Etat. Par contre, l'Etat doit faire en sorte que les communes et les syndicats de communes aient suffisamment de ressources à partir du travail de la nation pour assurer l'éducation des enfants et payer les moniteurs d'éducation physique.

Cette insuffisance du sport, dès l'école, dans l'éducation, est bien sûr préjudiciable pour les jeunes eux-mêmes. Elle est préjudiciable pour la société française. Cela a été dit. Pourquoi voit-on la drogue ? Pourquoi voit-on la délinquance ? Pourquoi voit-on des dégradations de toute nature se développer d'abord, et malheureusement de plus en plus, dans les rangs des jeunes ? Parce que ces jeunes n'ont pas eu la chance d'être passionnés par le sport, comme certains d'entre vous ou certains d'entre nous l'ont été. A partir du moment où l'on est « inséré » dans une atmosphère d'éducation sportive et où l'on en est imprégné, c'est l'individu lui-même qui se transforme, et il se discipline pour toute sa vie.

Cette insuffisance du sport dans l'école est préjudiciable aussi pour le sport de haut niveau. On le voit aujourd'hui à la télévision. Ce n'est pas quand ils arrivent à l'âge adulte que les grands sportifs peuvent se révéler. C'est quand ils se sont pliés à des disciplines dès le plus jeune âge.

Enfin, je dirai que cette insuffisance du sport dans l'éducation est aussi préjudiciable pour l'économie locale.

Regardons tous ensemble l'impact que peut avoir le sport dans une ville dont le club rayonne sur une région ou dans le pays. C'est toute l'économie locale, et notamment la vie commerciale, qui en bénéficie.

Le deuxième point que je voudrais soumettre rapidement à votre réflexion, c'est le sport pour les jeunes en dehors des temps scolaire.

A cet égard, nous avons, si je puis dire, une chance dans notre malheur : 207 jours sans école sur 365, c'est peut-être un inconvénient, mais profitons-en pour créer une véritable école de sport dans toutes les communes où il y a un club omnisports. Je ne dis pas qu'il faille un club omnisports dans chaque commune, mais qu'au moins il y en ait un par syndicat de communes ou par groupement de communes. Nous devons faire de tous ces clubs omnisports des écoles de sport qui prolongent l'école primaire, qui prolongent les collèges, qui prolongent les lycées et qui poursuivent l'éducation sportive.

Les clubs omnisports - et je terminerai par là - tout le monde en veut. Mais comment en assurer le financement ? Il faut avoir le courage d'aborder le problème, y compris à la tribune de l'Assemblée nationale, car c'est un problème que l'on ne parvient pas aujourd'hui à résoudre.

Je ne crains pas de dire que, dans toutes les régions de France, les clubs omnisports qui veulent faire beaucoup et dont les dirigeants ont de l'ambition ne peuvent pas équilibrer leurs budgets.

Ces clubs n'ont pas les moyens de leurs ambitions. Ils n'ont pas - ce qui est plus grave - les moyens de répondre aux ambitions des jeunes qui portent leurs maillots.

Il faut avoir le courage d'envisager l'avenir sous un angle nouveau.

La solution, je le dis clairement, ne consiste pas à réclamer à l'Etat de l'argent pour tous ces clubs. Car ce n'est pas possible. L'argent public doit être concentré sur les objectifs essentiels, et non dispersé inutilement.

M. Rogar Corrèze. Bravo !

M. Léonce Deprez. La solution existe. Ayons le courage de la formuler et de la traduire demain dans un texte législatif.

Elle consiste dans l'association de trois pouvoirs qui coexistent dans chaque cité et qui doivent coexister aussi dans chaque trésorerie : le pouvoir sportif, qui s'exprime par les dirigeants, les athlètes, les supporters, les spectateurs ; le pouvoir municipal ; enfin, le pouvoir économique, le pouvoir des entreprises.

Actuellement, les clubs omnisports sont forts des équipements et des espaces verts réalisés par les communes, ils sont forts de l'aide permanente que leur apportent des dirigeants bénévoles, auxquels, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez raison de rendre hommage ; ils sont forts aussi, souvent, de la passion de leurs supporters, mais il leur manque l'essentiel pour aller plus loin et pour faire davantage en faveur de la jeunesse et du sport de haut niveau : il leur manque le financement.

Plusieurs députés du groupe socialistes. Eh oui !

M. Léonce Deprez. La solution au problème du financement des clubs réside d'abord dans une meilleure éducation sportive, parce qu'il faut former les jeunes au sport dès le plus jeune âge et passionner la population pour le sport si l'on veut qu'elle participe davantage au financement de l'effort sportif.

Mais la solution réside aussi dans l'union de ces trois pouvoirs sous le signe du partenariat. Je ne crains pas de dire que le mot de « sponsor » est démodé, le mot de mécène également, et que l'appel à l'Etat est impossible pour les clubs omnisports et contraire à la nécessité d'une concentration des efforts.

La solution d'avenir pour le financement des clubs est donc dans ces contrats associant la participation de la commune, la participation de l'entreprise et la participation des spectateurs et des supporters.

Ce n'est pas impossible dans la mesure où l'on fait comprendre autour de nous que le sport est un merveilleux moyen de communication et un merveilleux instrument de relations publiques. Et, dans bien des villes, dans bien des régions, c'est servir l'entreprise que de l'associer à la belle aventure sportive.

C'est le devoir des députés de réfléchir sur ce point et de proposer à tous les clubs omnisports les solutions qui leur permettront de disposer des moyens conformes à leurs ambitions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à Mme Odile Sicard.

Mme Odile Sicard. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, Mme Edwige Avice devait intervenir ce soir. Retenue par une réunion en province, elle m'a demandé de la remplacer (*Murmures sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*), sachant que nous partageons les mêmes soucis concernant ce budget.

Je voudrais attirer votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur une partie importante de notre population en situation de plus en plus fragilisée par les conditions économiques : il s'agit de la jeunesse, puisque ce budget traite à la fois d'activités pratiquées par les jeunes et de cette classe d'âge tout entière.

Le budget pour 1988 concernant la jeunesse est fidèle à la politique menée par le Gouvernement depuis 1986 : sous des dehors alléchants d'augmentation de 3 p. 100 environ, ce budget de la jeunesse et des associations qui s'occupent de jeunesse apparaît comme complètement sacrifié si l'on tient compte des transferts internes et des opérations de transfert avec d'autres ministères.

Ce budget confirme le désengagement du secrétariat d'Etat vis-à-vis des associations du service public et traduit l'insuffisante prise en charge des problèmes aigus de l'éducation populaire et de la jeunesse, au moment même où M. le secrétaire d'Etat affiche sa volonté de promouvoir les droits aux vacances et aux loisirs des jeunes.

Le projet ne prend pas plus en compte les besoins humains et techniques de formation, ni ceux d'extension et de rénovation d'équipements. Cette politique, tout comme celle des postes du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, débouchera inéluctablement sur l'abandon de pans entiers de services apportés aux enfants et aux adolescents, services dont la qualité éducative est incontestable.

Ne nous trompons pas sur ce budget : il est en régression. Je prendrai quelques exemples.

Le chapitre « Actions en faveur de la jeunesse, des activités socio-éducatives et des centres de vacances » devient : « Actions en faveur de la jeunesse et de la vie associative ».

Et, de plus en plus, les mots « associations » et « vie associative » disparaissent des intitulés de ces actions.

On pourrait croire que, au moins, les crédits en direction de la jeunesse progressent, puisqu'ils affichent une augmentation de 34,43 p. 100. Mais il s'agit d'un simple jeu de transferts provenant du chapitre en faveur du temps libre et de l'éducation populaire, qui a été supprimé, alors que les crédits sur ce poste avaient déjà diminué de près de 23 millions en 1987. De plus, 112 emplois sont supprimés dans le secteur « jeunesse et vie associative » au simple budget des moyens et services.

Quant aux « actions en faveur des loisirs et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes », Alain Calmat a noté que, si elles sont créditées de 37 millions de francs pour l'enseignement artistique périscolaire, elles perdent plus de 39 millions, après la redéfinition des programmes d'action.

Alors, que leur reste-t-il ?

Les problèmes relatifs au chômage sont, semble-t-il, admis comme une fatalité par le Gouvernement, alors que nous sommes conscients de la nécessité absolue de la formation des jeunes dans tous les domaines. Un jeune bien formé, c'est un jeune qui a moins de risques de se trouver au chômage. On ne le dira jamais assez : il est inadmissible de démarrer sa vie d'adulte dans l'inactivité et le manque d'avenir.

La manipulation des chiffres existe dans tous les domaines. Ainsi, le chapitre spécifique aux centres de vacances devient « Aide à l'accueil des jeunes dans les centres de vacances et de loisirs et les centres de loisirs sans hébergement ». Le montant attribué est identique à 1987 alors que l'extension des aides à un deuxième secteur nécessitera évidemment plus de crédits.

Le chapitre « Formation des animateurs » devient : « Formation à l'animation ». Il paraît augmenter de plus de 41 p. 100, mais, en réalité, il est stationnaire puisque le transfert de plus de 11 millions de francs du chapitre « Formation du temps libre et de l'éducation populaire » sera désormais couvert par ce chapitre.

Un dernier exemple est encore plus alarmant : pour gonfler le budget « jeunesse et sport », on a transféré 53 millions de francs qui figuraient auparavant dans le budget de la justice au titre de la lutte contre la toxicomanie des jeunes. Mais ce transfert n'ajoutera pas un centime aux crédits de l'Etat destinés à cette lutte.

Qui veut-on leurrer ? Nous, représentants de la nation ? Les parents ? Les éducateurs ? Les jeunes ? Cela aussi est inadmissible. La lutte contre les trafiquants a été renforcée. Mais la prévention est tout aussi importante.

Or les crédits qui permettaient de passer des contrats avec les collectivités locales pour la prévention de la délinquance ont été rabaissés dès l'année dernière de 5 millions de francs.

Pour conclure, je souhaite souligner les traits principaux d'une politique qui rompt avec la volonté que nous avions affirmée d'établir avec le monde associatif un mode de relation original, de développer avec lui les solidarités de voisinage, de le rendre partie prenante des actions novatrices menées en direction des formations, de l'emploi, de l'animation et de la prévention pour les jeunes. Les missions locales dans lesquelles sont présentes les associations de jeunesse et les associations sportives, les opérations anti-été chaud, les contrats des « jeunes volontaires » en étaient autant

d'exemples. La réflexion sur les rythmes scolaires aussi, avec l'intervention des associations périscolaires - idée qui n'a pas été reprise par les contrats bleus.

Aujourd'hui, alors que les associations ont souvent préfiguré le service public en réalisant des tâches d'intérêt général, on démantèle les grandes fédérations, on supprime les moyens comme les mises à disposition et les postes Fonjep, on subordonne les attributions de crédits à des négociations complexes, on les soumet à l'arbitraire, on privilégie l'action directe inorganisée, et non l'expérience des associations qui se sont structurées pour une meilleure formation de leurs cadres et une bonne connaissance des besoins.

Ce qui est en cause, c'est un modèle de société. Ne comprend-on pas qu'en coupant les ailes aux associations qui ont fait leurs preuves, on renvoie à leur solitude les jeunes défavorisés qui les avaient pour interlocutrices ? Et, dans les quartiers où elles œuvrent, on ouvre la porte aux tensions sociales.

Que de sectarisme ! Quelle politique à courte vue ! Libéralisme oblige, un libéralisme qui crée des isolés, qui renvoie à l'initiative privée la prise en charge de l'intérêt général.

Ne peut-on comprendre que, face à la crise, il faut une société plus solidaire ? Lésiner sur l'aide aux associations ne permet pas à l'Etat d'économiser beaucoup d'argent, mais entrave l'action de ceux et celles qui ont choisi pour rôle de répondre à de multiples lacunes et d'améliorer la vie des jeunes.

Nous ne voterons évidemment pas ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Delfosse.

M. Georges Delfosse. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, beaucoup de choses ont été dites depuis le début de cette soirée - pour ou contre.

Pour ma part, je m'attacherai aux efforts réalisés pour mieux faire découvrir et encourager la pratique sportive, notamment par le système des contrats bleus.

Je m'étonne des propos de Mme Sicard sur le prétendu découragement des associations sportives, car, dans un certain nombre de communes du Nord que je connais bien, les contrats bleus ont redonné un coup de fouet aux associations sportives.

La commune dont je suis maire, qui compte 30 000 habitants, utilise à fond les possibilités offertes par cette innovation.

En effet, depuis six semaines, 650 enfants participent à des activités sportives. Cinquante-deux heures d'activités sont dispensées, dans quinze disciplines différentes. Si notre collègue Hage veut venir dans ma commune, je l'y invite. Ce n'est pas du « rabais » que donnent aux jeunes les moniteurs et les éducateurs de ces associations sportives.

L'utilisation maximale des installations de seize heures trente à dix-huit heures est donc obligatoire.

Ainsi, ces 650 enfants, qui n'étaient pas adhérents de clubs jusqu'à présent, ont la possibilité de choisir la discipline qui, finalement, aura leur préférence.

Bien sûr, cela pose des problèmes au niveau local - il n'y a aucune raison de le cacher.

Il y a un problème de personnel, notamment pour le gardiennage et l'entretien des salles de sport.

Se pose également le problème de la conduite des enfants. Puisqu'ils sont pris en charge, il faut bien assumer cette responsabilité.

Mais, même si ce n'est pas facile, nous sommes quand même parvenus à mettre en place ce système et à trouver des animateurs et des moniteurs en nombre suffisant pour les différentes disciplines. Et les subventions versées couvriront les dépenses engagées par les clubs et les associations.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous donner l'assurance que ce système se poursuivra dans l'avenir ?

En tout cas - et c'est une préoccupation unanime dans cette assemblée - j'appelle votre attention sur les conséquences de votre initiative, que j'approuve. Faire découvrir le sport, donner le goût aux jeunes de le pratiquer en choisissant la discipline qui les attire le plus, cela suppose un encadrement et des équipements renforcés.

Dans ma commune, les halls de sport sont occupés chaque jour de huit heures à vingt-deux heures. Si 20 p. 100 des enfants bénéficient actuellement des « contrats bleus » se

décident à pratiquer un sport, ce qui est souhaitable, immédiatement se posera le problème de l'encadrement et de l'équipement, car les capacités financières des clubs ne leur permettront pas de rémunérer des entraîneurs et les équipements, déjà surchargés, ne seront pas en mesure de prévoir des plages horaires supplémentaires. Un double effort est donc nécessaire.

Le mouvement précédent avait envisagé un aménagement du temps scolaire, qui a d'ailleurs continué d'être réalisé. A mon avis, cette initiative et celle des contrats bleus sont beaucoup plus complémentaires que contradictoires.

Cette question devrait être réétudiée si l'on veut durablement et sérieusement avancer dans le domaine du sport de masse.

J'ouvrirai une parenthèse pour dire que, de ce point de vue, la suppression de postes d'enseignants d'éducation physique et sportive apparaît tout à fait négative. Je sais bien que cela ne dépend pas de votre ministère, mais tout est dans tout, notamment en ce qui concerne les jeunes et le sport.

Un député du groupe du R.P.R. Hélas !

M. Georges Delfosse. On parle souvent de la nécessité de réprimer les actes, effectivement répréhensibles, de certains jeunes. Mais chacun sait bien que la répression n'est pas une solution. Il ne suffit pas de dire aux jeunes : « Défense de faire ceci ! » ou : « Il est interdit de faire cela ! » Il faut leur offrir quelque chose de positif.

Sur ce point, les « contrats bleus » peuvent tenir une place importante dans la mesure où, d'une part, ils seront maintenus et où, d'autre part, les moyens nécessaires au développement général du sport seront mis en œuvre.

Nous devrions essayer, les uns et les autres, de faire abstraction de nos positions politiques personnelles quand il s'agit d'un problème comme celui-là. Proposer quelque chose de positif et de constructif aux jeunes, au lieu de se contenter d'interdictions, voilà une grande ambition. Elle suppose que tous ceux qui ont une responsabilité à un quelconque niveau, du niveau national au niveau communal, en passant par les départements et les régions, essaient de réunir leurs compétences et leurs volontés au service de la jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Dugoin.

M. Xavier Dugoin. Avec votre autorisation, monsieur le président, j'interviendrai à la place de mon collègue Christian Demuyne, qu'un empêchement familial a retenu dans son département.

Les résultats obtenus grâce à la rigueur du budget de 1987, dont le projet de 1988 est le prolongement normal, permettent au Gouvernement d'aborder ce débat avec une certaine sérénité et la confiance dans l'union de la majorité.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet de budget se caractérise par une progression des moyens des services extérieurs, par une contraction limitée des effectifs, par une reprise de la politique d'investissement et par une stabilisation des crédits d'intervention, alors que ceux-ci étaient en diminution depuis 1983.

Il permettra de poursuivre les efforts entrepris depuis mars 1986, en favorisant un nouveau partenariat avec le monde associatif, en donnant aux jeunes le goût du sport et du défi et en promouvant le sport de haut niveau. Autonomie, responsabilité, dynamisme : tels sont les objectifs d'une politique fondée sur la confiance à l'égard du mouvement sportif. Je remercie le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports d'avoir mis en place l'opération « contrats bleus », qui s'attache à développer pour les enfants des écoles élémentaires, en liaison avec les collectivités territoriales et les associations locales, la pratique volontaire d'activités sportives, artistiques, culturelles et scientifiques.

La possibilité offerte au mouvement associatif de collaborer à l'organisation des contrats bleus présente pour celui-ci une double chance : participer avec l'école à la formation de nos enfants, en leur proposant un large éventail d'activités sportives nécessaires à leur équilibre, et recevoir, pour cette contribution, une aide importante de l'Etat visant essentiellement à rémunérer le personnel d'encadrement.

Autonomie, grâce à une forte augmentation des moyens financiers. L'année 1987 a été celle de la stabilisation, la première enregistrée depuis 1982.

Responsabilité, grâce à une redéfinition des rapports avec les fédérations sportives : alors que les dotations aux fédérations ont augmenté de 20 p. 100 en moyenne, et jusqu'à 70 p. 100 dans certains cas, le Gouvernement a voulu marquer sa confiance dans la capacité du mouvement sportif à gérer ses affaires.

Dynamisme, grâce à la priorité donnée aux clubs. L'association sportive constitue la cellule de base du mouvement sportif, c'est la structure qui fonde l'édifice, notamment avec les milliers de dirigeants sportifs qui impriment au sport français sa spécificité et sa qualité.

M. Laurent Cathala. Dugoin-baratin !

M. Xavier Dugoin. En proposant une amélioration qualitative et quantitative de l'encadrement, en augmentant les ressources disponibles, en valorisant le rôle des clubs dans le développement de l'enfant, vous avez voulu reconnaître ce double rôle. Depuis longtemps, le mouvement sportif réclamait un effort significatif des pouvoirs publics pour bénéficier du concours d'éducateurs plus nombreux et mieux informés. Cela a été fait.

M. Alain Chénard. Y croyez-vous ?

M. Xavier Dugoin. Vous avez répondu à cet appel puisqu'une aide massive au recrutement de 2 000 éducateurs et de 10 000 vacataires a été décidée. Une mobilisation des crédits publics a été nécessaire pour offrir aux clubs ces conditions exceptionnelles d'embauche.

M. Laurent Cathala. C'est Bergelin qui a écrit son intervention, ma parole !

M. Xavier Dugoin. L'effort de l'Etat a été, de 1986 à 1987, multiplié par 8, puisqu'il passe de 34 millions de francs à plus de 250 millions de francs.

Comme tout employeur, les clubs sportifs sont astreints à payer des taxes fiscales et sociales puisqu'ils emploient des collaborateurs permanents ou occasionnels. Ces charges sont à l'évidence trop lourdes pour les structures associatives. Afin de tenir compte de cette spécificité, vous avez adopté deux mesures importantes : la diminution des charges sociales pour les associations employant des animateurs, éducateurs et moniteurs à temps partiel et la réduction de la taxe sur les salaires.

Ces deux mesures, complémentaires et cohérentes, confortent la création d'emplois dans tout le secteur associatif, mais elles restent insuffisantes et, afin de redonner un peu d'oxygène aux finances des clubs sportifs, j'ai déposé, le 25 novembre 1986, une proposition de loi prévoyant l'exonération des cotisations d'assurances sociales, d'accidents du travail et d'allocations familiales versées aux dirigeants, animateurs et administrateurs bénévoles des clubs sportifs régis par la loi de 1901.

M. Clément Théaudin. C'était la minute de publicité !

M. Xavier Dugoin. ...compensée par l'institution d'un prélèvement sur les recettes des manifestations sportives professionnelles et sur les montants des transferts des joueurs professionnels.

J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous serez attentif à cette demande, qui apporterait un réel soulagement aux finances des associations sportives.

Votre budget...

M. Laurent Cathala. Est mauvais !

M. Xavier Dugoin. ... doit nous permettre de continuer à rétablir les équilibres rompus au cours de ces dernières années par les excès de dirigisme et l'accroissement des déficits. Votre budget est empreint de dynamisme, de libéralisme et du sens de l'innovation et, avec tous mes collègues du R.P.R., je le voterai sans hésitation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, député sept ans, c'est la septième fois que j'interviens dans la discussion du budget des sports, rêvant depuis ma jeunesse sportive d'aider à couvrir la France d'installations et de faire des Français un peuple aimant et pratiquant le sport.

Le sport - je ne parlerai que de lui - c'est l'addition des efforts des collectivités territoriales, du mouvement sportif et de l'Etat. Les premières ont compris ce qu'elles devaient faire devant l'explosion du nombre des licenciés sportifs, qui est passé de 2 millions en 1950 à 6 millions en 1970 et à 12 millions aujourd'hui, dont 25 p. 100 de femmes. Au total, il y aurait 20 millions de pratiquants. Il n'y aurait pas assez de membres des classes laborieuses, selon M. Hage.

Les collectivités ont bâti les quatre cinquièmes des installations. La ville de Nice, en vingt ans, a triplé l'étendue territoriale consacrée au sport sans aucune subvention et dépensé 650 millions de francs actuels en stades, piscines, terrains de grands jeux et gymnases.

M. François Loncie. Et en casinos !

M. Charles Ehrmann. En 1973, nous inaugurons le plus beau stade d'athlétisme de France, reconnaissent le ministre d'alors, M. Mazeaud, et le président de la fédération française d'athlétisme, M. Marmion. Nous nous lançons dans cette aventure non seulement pour élever une belle jeunesse, mais aussi pour éviter, car un développement urbain effarant le laissait craindre, de sombrer dans la drogue. La plupart des grandes villes suivaient la même politique. On a dit : « Quelle dépense, 15 milliards de francs par an pour l'équipement et le fonctionnement ! »

Devant l'ampleur des dépenses, ces villes ont fait appel à l'Etat, qui n'a pas su répondre à la double mission qui devait être la sienne : premièrement, adapter l'école de Jules Ferry au XX^e, et bientôt au XXI^e siècle, par une transformation de l'enseignement, en programmant les études le matin et en réservant l'après-midi au sport et aux activités artistiques, comme dans les pays anglo-saxons ou d'Europe centrale et orientale, ainsi que d'autres orateurs l'ont souligné. Deuxièmement, accorder les crédits nécessaires. En 1980, ceux-ci s'élevaient à 4 milliards de francs au total, soit 0,65 p. 100 du budget ou le trentième du budget de l'éducation ou de la défense. Pour les compléter, je fus de ceux qui votèrent le premier F.N.D.S. Mais les efforts essentiels restèrent encore ceux des villes. Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce n'est pas avec les 9 000 francs de subvention de l'Etat que la ville de Nice remporta trois médailles d'or en escrime, aux jeux Olympiques de Moscou, sur les quatre qui ont été obtenues par la France dans cette discipline. En raison de son insuffisance, je n'ai pas voté ce budget en novembre 1980, ce qui m'a valu une réflexion de M. Mexandeau, qui n'est pas là ce soir.

Je pouvais penser que, de 1981 à 1986, le parti socialiste tiendrait sa promesse de consacrer 1 p. 100 à la jeunesse et aux sports. Il n'en a rien été ! Même en réincorporant les traitements des professeurs d'éducation physique, on n'a jamais dépassé le pourcentage de 0,57 ou 0,58 p. 100. La lecture des rapports des congrès des directeurs régionaux ou départementaux de la jeunesse et des sports de cette période traduit une profonde amertume. Des ministres socialistes ont eu conscience de cette insuffisance et se sont efforcés d'améliorer le F.N.D.S. avec le loto sportif, mais ils ont mis à la charge du F.N.D.S. des dépenses qui incombent à l'Etat. Ils ont aussi cherché à organiser, à structurer le mouvement sportif, à aménager le temps scolaire.

Depuis mars 1986, vous avez beaucoup travaillé, monsieur le secrétaire d'Etat. J'ai même parfois peine à vous suivre : réformes administratives, paiement des dettes accumulées, vacataires, éducateurs, augmentation du nombre des contrats de haut niveau, contrats bleus - dont nous avons parlé longuement et qui vont intéresser 925 000 enfants - lutte contre la toxicomanie, contrats d'objectifs imposés aux fédérations, bien préférables aux subventions aux structures, qui sont souvent des rentes annuelles systématiques.

Pour ces efforts, je voterai votre budget, mais vous n'avez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, les moyens d'une grande politique sportive.

M. Clément Théaudin. Très bien !

M. Laurent Cathala. C'est vrai !

M. Charles Ehrmann. Permettez-moi de vous poser quelques questions.

Vous portez les ressources du F.N.D.S. à un milliard de francs. Etes-vous sûr que vous atteindrez ce chiffre ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

M. Charles Ehrmann. N'avez-vous pas le sentiment qu'ce lui impose beaucoup trop de charges et que cela entraîne un désengagement de l'Etat ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Si !

M. Charles Ehrmann. C'est dangereux, car la décentralisation risque de conduire à la balkanisation du sport. Certaines régions iront de l'avant ; d'autres, économes ou manquant de moyens, resteront en arrière.

Dans les Alpes-Maritimes, nous allons consacrer 120 millions en cinq ans à nos quarante-huit collèges, alors que l'Etat ne dépensait que 8 millions par an, et nous veillerons à ce que les installations sportives soient valables. Croyez-vous que tous les départements en feront autant ? Ne pensez-vous pas que le budget des sports devra un jour jouer un rôle de péregrination ?

Par ailleurs, il faut ouvrir les écoles aux moniteurs municipaux, dont disposent les deux tiers des grandes villes. Or beaucoup de directeurs et d'instituteurs les refusent encore au nom de l'unicité du maître. Il faut imbriquer davantage collèges, lycées et clubs. Il est anormal qu'un Français, Kennehervé, deuxième aux championnats du monde du 200 mètres à Rome, n'ait appris qu'il était doué pour le sprint qu'en passant le bac. Ne détectons pas les jeunes dès l'âge de onze ans comme en R.D.A., mais faisons mieux qu'aujourd'hui !

Il faut aussi maintenir les 170 sections de sport-études avec leurs 4 000 jeunes, viviers de champions, qui entraînent la masse. Les transférer peu à peu dans les C.R.E.P.S., ce serait supprimer une des rares passerelles qui restent entre l'éducation nationale et la jeunesse et les sports.

Il est également indispensable d'aider les lycées sportifs. A Nice, le lycée du parc impérial possède des sections de sport-études mais aussi des classes promotionnelles qui, avec des emplois du temps spéciaux - classe le mercredi et le samedi matin - font du sport de onze heures trente à treize heures trente et l'après-midi. C'est l'avenir ; aidez cette expérience ; un jour, nous l'étendrons peut-être à toute la France.

Mais que va-t-il advenir des cadres de la jeunesse et des sports ? La perte de leurs moyens financiers ne leur fait-elle pas perdre de leur crédibilité ? Ne crée-t-elle pas chez eux de l'amertume, surtout face à des collectivités territoriales - conseils régionaux ou généraux - qui mettent en valeur des services parallèles dans lesquels certains aimeraient peut-être être transférés ?

Il faut également aider davantage les clubs amateurs. Il est triste d'apprendre que les clubs amateurs de l'académie de Nice, qui regroupe le Var et les Alpes-Maritimes, n'ont touché que 60 p. 100 des six millions accordés, et vos services m'ont assuré que, pour certaines académies, le pourcentage était encore beaucoup plus faible. N'oublions jamais que le sport, en France, c'est avant tout les 130 000 clubs et le million de bénévoles qui les encadrent. Aidez-les au maximum. C'est le vœu d'un homme qui, ayant été adjoint aux sports de la ville de Nice pendant dix-huit ans, connaît bien leurs problèmes ; ils sont difficiles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports.

M. Christian Bergolin, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, le projet de budget que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui devant vous...

M. François Loncie. Est nul !

M. Christian Bergolin, secrétaire d'Etat. ...traduit, dans un contexte de rigueur budgétaire et de réduction des déficits publics, une volonté gouvernementale incontestable de promouvoir la pratique sportive, de répondre aux nouvelles aspirations de la jeunesse.

M. Alain Chénard. Tu parles !

M. Pierre Dalmar. Un peu de pudeur, monsieur Chénard !

M. Christian Bergolin, secrétaire d'Etat. L'action que nous avons engagée et que nous comptons poursuivre peut s'articuler autour de trois idées-forces : premièrement, favoriser un

nouveau partenariat avec le monde associatif ; deuxièmement, donner à la jeunesse le goût du sport et du défi ; troisièmement, promouvoir le sport de haut niveau.

Comme je l'ai annoncé l'année dernière, l'élément majeur de notre politique en 1987 a été l'instauration d'une nouvelle conception des rapports entre l'Etat et le mouvement associatif. On avait assisté, depuis longtemps d'ailleurs, à une certaine dilution des responsabilités qui aboutissait, selon les cas, à accentuer la tutelle de l'Etat ou à gaspiller les fonds publics.

A partir des valeurs de responsabilité et de respect de l'autonomie des associations, j'ai défini avec celles-ci de nouvelles règles du jeu.

Pour les associations intervenant dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire, la subvention forfaitaire d'aide au fonctionnement est progressivement remplacée par une aide spécifique pour la réalisation de projets précis.

Pour le mouvement sportif, l'autonomie a été clairement proclamée, car il n'appartient pas du tout au secrétariat d'Etat chargé des sports de conduire, à la place des fédérations, le développement de telle ou telle discipline !

M. Pierre Delmar. Très bien !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Les subventions n'ont pas été reconduites forfaitairement, mais calculées à partir des objectifs présentés par les fédérations elles-mêmes.

Par ailleurs, l'expérience des contacts que j'ai pu avoir avec l'ensemble des élus locaux et nationaux, lors de nombreux déplacements dans la grande majorité des départements, m'a convaincu de la nécessité de rapprocher autant que faire se peut les bénéficiaires d'aides de l'Etat des véritables centres de décision.

A l'heure de la décentralisation, il paraît inconcevable de tout faire dépendre de notre administration centrale. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de confier aux préfets une compétence pleine et entière sur deux dossiers importants : l'attribution des postes FONJEP, qui doivent retrouver leur vocation initiale d'aide à l'animation ; l'attribution des subventions proposées par la commission régionale du F.N.D.S. en faveur des clubs et associations.

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Le raccourcissement de la procédure administrative et la possibilité de mandater beaucoup plus tôt les sommes correspondantes s'inscrivent dans la volonté de mon département ministériel d'aider en priorité les clubs, qui sont la cellule de base du développement des activités sportives.

Je me suis par ailleurs efforcé de répondre à l'attente du comité olympique et des fédérations, qui souhaitaient apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées par les clubs, à savoir l'encadrement, les déplacements, l'accueil des enfants, les charges sociales et fiscales.

C'est la raison pour laquelle, en 1987, un effort sans précédent a été accompli puisque les crédits déconcentrés en faveur des clubs ont augmenté de 30 p. 100 ; j'invite tous les parlementaires qui veulent le faire à venir constater sur place la véracité de ces affirmations au-delà des effets de tribune.

Tous ces contacts m'ont permis de voir que le seuil de versement de la dotation régionale fixé à 2 000 francs a entraîné, pour de petits clubs, un certain nombre de difficultés dont je suis parfaitement conscient.

Si, lors de la prochaine réunion de la commission nationale, les représentants du mouvement sportif souhaitent, à la demande des échelons régionaux, voir abaisser ce seuil, je suis prêt à examiner favorablement ce vœu.

Toujours dans le domaine de la vie associative, votre assemblée aura à débattre avant la fin de la présente session d'un projet de loi relatif au statut des groupements sportifs professionnels. Comme vous le savez, la loi imposait aux clubs professionnels de se transformer en société à objet sportif ou en société d'économie mixte. Il nous a paru nécessaire, là aussi, compte tenu des contacts que nous avons pu avoir, de permettre aux clubs qui le souhaiteraient de conserver le statut associatif, mais à certaines conditions : notamment des commissaires aux comptes devront attester la crédibilité des opérations passées.

M. Alain Colmat. A partir d'un certain seuil !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je n'impose rien, je permettrai aux clubs de pouvoir choisir.

M. Laurent Cathala. Vous supprimez...

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je répondrai aux questions tout à l'heure.

M. le président. Veuillez ne pas interrompre M. le secrétaire d'Etat, mes chers collègues.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Messieurs, je ne vous ai pas interrompus. Laissez-moi donc terminer mon propos. Je vous répondrai sur tous les problèmes que vous pourrez poser.

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Ainsi, l'objectif du législateur d'une gestion plus rigoureuse et d'une plus grande transparence des comptes sera, me semble-t-il, davantage atteint par la loi qui sera proposée à votre adoption.

Deuxième action : donner à la jeunesse le goût du sport et celui du défi.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que les enfants ne font pas suffisamment de sport ou ne pratiquent pas suffisamment d'activités culturelles, au détriment de leur épanouissement physique et de leur équilibre personnel, ainsi que l'ont déploré de nombreux orateurs.

J'aurais pu réunir une énième table ronde, convoquer un énième colloque, nommer une énième commission, pour constater en effet que les enfants ne font pas suffisamment de sport à l'école. J'aurais pu le faire, à la demande de M. Hage, mais j'ai souhaité faire autrement, être beaucoup plus efficace, dans la mesure où il était nécessaire que chacun ici, quelles que soient ses responsabilités à l'échelon national ou local, puisse prendre en compte l'aménagement du temps de l'enfant.

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé l'opération « contrats bleus » qui n'a pas pour but de faire imposer par l'Etat telle ou telle politique sportive, mais simplement d'inviter les maires à rassembler autour d'eux tous ceux qui, de près ou de loin, participent à l'épanouissement de l'enfant car personne n'en a le monopole. Tous ceux qui se trouvent ainsi rassemblés peuvent offrir à nos enfants la possibilité d'effectuer de quatre à huit heures d'activités sportives ou d'éveil par semaine en fonction des possibilités locales, de la densité du tissu associatif, des équipements existants, de la détermination des élus et du contexte de chaque commune. Ce qui est vrai ici ne l'est pas ailleurs et il importe que l'Etat suggère et conforte les initiatives.

Dans une telle opération, nous avons voulu, en finançant les clubs qui y participent, reconnaître l'énorme travail accompli par les bénévoles.

Certains ont brocardé cette initiative dont j'ai eu récemment l'occasion, en conseil des ministres, de présenter les premières conclusions. A l'heure actuelle, sur 4 millions d'enfants âgés de six à douze ans qui fréquentent le primaire, plus de 1,2 million bénéficient de possibilités d'effectuer des activités sportives ou d'éveil dans le cadre d'un aménagement global du temps de l'enfant. Je pense que nous continuerons cette politique car, du fait de sa souplesse, elle nous donne très largement satisfaction et nous respectons la volonté des élus dans chacune des communes concernées.

Ce goût pour la liberté et pour la solidarité, très sensible chez les enfants, se retrouve également chez les jeunes à l'approche de la vie active et universitaire. De plus en plus, ceux-ci souhaitent mener à bien eux-mêmes les projets les plus divers. Pour répondre à cette attente, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports a pris acte des besoins d'accomplissement personnel de la jeunesse en attribuant, dans l'ensemble des départements, des « bourses du défi » - 1 000 bourses pour 1 000 projets de nature sociale, économique, culturelle, sportive, ou autres - à des lauréats âgés de dix-huit à vingt-cinq ans. Un jury choisit sur place les projets présentés et permet une meilleure relation entre la jeunesse et le monde des adultes puisque les jeunes doivent trouver dans les entreprises un financement complémentaire. Cela permet une meilleure adéquation entre les jeunes qui ont des idées et ceux qui ont les moyens de les aider. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

Deux autres actions menées par mon département ministériel vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des aspirations des jeunes à plus de responsabilité. Il s'agit d'abord de la relance de la « carte jeunes ». Je sais que c'est vous, messieurs les socialistes, qui l'avez lancée, je le reconnais bien volontiers. J'assume complètement et ce que vous avez fait et ce que je fais. Je le reconnais bien volontiers. Il s'agit ensuite de l'opération « campus du patrimoine ». Il était important, dans certains sites historiques, de créer des animations permettant aux jeunes de découvrir les racines de leur histoire.

La lutte contre la toxicomanie participe également de notre volonté d'aider la jeunesse à prendre en charge son propre destin.

J'ai entendu des orateurs prononcer des phrases sévères sur ce que nous faisons. Je voudrais leur dire précisément ce que nous faisons. Cette année, sans bruit, sans effet médiatique, parce que nous pensons que le problème de la drogue est grave, nous avons formé 700 cadres du ministère pour aborder ce problème afin qu'ils puissent, répartis sur l'ensemble du territoire national, apporter une réponse aux parents qui s'inquiètent ou à ceux qui pourront s'inquiéter. Ils constitueront des structures d'accueil pour la jeunesse, pour tous ceux qui, de près ou de loin, savent ce que la drogue veut dire.

L'ensemble de cette action commence à donner des résultats mais, en ce domaine aussi, nous sommes modestes. Cet effort demande, de la part de tous ceux qui s'y investissent, une grande modestie et une grande humilité. Nous continuerons à agir en ce sens car nous sommes, là également, dans la vérité.

Troisième action : promouvoir le sport de haut niveau.

Les Jeux olympiques de Séoul et de Calgary se dérouleront dans quelques mois. La France doit être au rendez-vous, comme elle devra l'être lorsqu'elle accueillera l'ensemble des sportifs mondiaux en 1992 pour les Jeux olympiques d'hiver d'Albertville.

La France sera également présente au rendez-vous des premiers jeux de la francophonie, créés à l'initiative du gouvernement français lors du dernier sommet d'Ottawa et qui se dérouleront au Maroc en 1989.

En rapport avec les objectifs présentés par les fédérations, nous avons augmenté considérablement - je suis à la disposition de tous les parlementaires pour leur en apporter les preuves - les aides de l'Etat en faveur du haut niveau. Pour vous donner un ordre de grandeur, je vous précise que, de 1985 à aujourd'hui, ces aides ont été multipliées par trois : nous connaissons la valeur porteuse du sport de haut niveau et nous considérons qu'il est essentiel de répondre aux efforts des dirigeants sportifs, des éducateurs et de l'ensemble de ceux qui participent à la préparation des athlètes. Il importait de répondre à leur attente.

Au-delà des chiffres, la mission permanente du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports consiste à développer autour de ces athlètes l'environnement le plus favorable possible afin que ceux-ci puissent se consacrer pleinement à leur idéal.

J'ai aussi mis en place, avec mon collègue Jacques Valade, ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, un réseau d'universités sportives qui permet aux athlètes de haut niveau de bénéficier d'un cursus aménagé.

Grâce à une entente remarquable entre nos deux ministères, notre pays peut ainsi rattraper son retard et se porter au niveau d'autres pays. Mais nous avons, là aussi, de gros efforts à accomplir.

Nous avons en France 750 athlètes de haut niveau international, qui portent très haut les couleurs de la France sur l'ensemble des théâtres d'opérations sportives d'Europe et du monde. Nous avons fait un effort important pour qu'ils puissent avoir la sérénité d'esprit nécessaire et se préparer dans les meilleures conditions possibles. Nous venons d'ailleurs de signer près de 500 conventions qui permettront leur conversion professionnelle par le biais de contrats à durée déterminée, de façon que les athlètes ne soient pas considérés comme du simple bétail. La dimension de l'homme doit également être prise en compte.

L'efficacité d'une politique du sport de haut niveau nécessite aussi une action en profondeur dès le plus jeune âge. C'est la raison pour laquelle nous sommes en train de mettre en place une opération d'évaluation des aptitudes physiques

des jeunes enfants, de façon à détecter les meilleurs talents. Ceux qui le voudront, en fonction des décisions des éducateurs et des médecins, pourront ainsi s'épanouir à travers le sport, et même à travers le sport de compétition.

S'il convient d'adopter une stratégie logique de la base au sommet de la pyramide, il faut néanmoins faire attention à ne pas s'écarter d'une certaine éthique. Aussi me paraîtrait-il irresponsable de fermer les yeux sur le problème du dopage qui est, je l'ai dit, un véritable « suicide à crédit ».

Bien avant que les médias ne mettent ce problème à la une, nous avons, dès février dernier, réuni les athlètes et conversé avec les dirigeants sportifs, pour mettre en place un certain nombre d'actions, afin de montrer que, en ce domaine aussi, la dimension humaine est pour nous au moins aussi importante que le reste.

J'ai édicté une série de mesures pour lutter efficacement contre le dopage car la réglementation traditionnelle était trop inefficace. Nous avons, grâce au décret publié en juillet dernier, la possibilité de pratiquer maintenant des contrôles à l'entraînement, à l'initiative des fédérations ou à l'initiative de l'Etat, et non plus seulement pendant les compétitions.

Je vous signale que nous pratiquons des contrôles chaque semaine, de façon inopinée, pour éliminer les tricheurs et les victimes. Les tricheurs, ce sont ceux qui veulent remplacer un travail de fond par des injections de produits pouvant leur permettre de brûler les étapes. Mais, en tout état de cause, cela se retournera contre eux. Les victimes, ce sont les athlètes qui sont dépendants de quelques entraîneurs qui peuvent être jugés comme peu scrupuleux. Il importe que nous balayions devant notre porte !

Nous avons mis en place, avec tous ceux qui peuvent nous aider dans ce domaine, une commission nationale de lutte contre le dopage, avec les athlètes, les entraîneurs et les dirigeants car c'est l'affaire de tous ! Ce n'est pas l'affaire du ministère, c'est l'affaire des dirigeants sportifs, des éducateurs, des médecins et, surtout, des athlètes !

Il appartient par conséquent à chacun de prendre ses responsabilités. Nous avons pris les nôtres et nous travaillerons, comme nous le faisons chaque jour, en pleine concertation avec les fédérations pour gagner ce pari qui est extrêmement difficile.

Nous réunirons au mois de janvier à Paris l'ensemble des spécialistes européens sur ce sujet. La France est à la pointe de ce combat au niveau international, et vous pouvez être convaincus de ma détermination sans faille pour protéger l'intégrité physique des athlètes contre les marchands d'illusion.

Le bilan budgétaire me permet de répondre aux attentes de ceux qui ont la charge du développement du sport dans notre pays, de créer un environnement favorable à l'épanouissement de la jeunesse et de participer au rayonnement de la France dans le monde.

Telle est notre mission, que je viens de résumer en énumérant quelques actions.

Les dépenses inscrites dans le projet de loi de finances s'élèvent à 2,253 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 3,1 p. 100. L'essentiel n'est pas là, mais un examen objectif du « bleu budgétaire » fait apparaître plusieurs caractéristiques.

En premier lieu, nous avons stabilisé les crédits d'intervention, qu'il convient d'apprécier au regard des diminutions enregistrées depuis un certain temps.

En deuxième lieu, nous avons apporté une progression substantielle des moyens des services extérieurs pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle sur le terrain auprès des différents partenaires du secrétariat d'Etat à la jeunesse et des sports.

En troisième lieu, nous avons repris la politique d'investissement sur des crédits budgétaires après deux années d'apurement du passif qui nous avait été laissé.

Certains orateurs ont critiqué l'utilisation des crédits du Fonds national pour le développement du sport s'agissant d'opérations qui relèveraient, selon eux, du budget de l'Etat.

Mais aucun texte législatif ni réglementaire n'établit de distinction précise entre les opérations relevant du financement budgétaire et celles qui relèvent du financement extra-budgétaire.

Les protestations de principe entendues ici ou là ne reposent donc sur aucun fondement juridique et, à mon avis, précèdent d'une bataille très largement dépassée.

Les dirigeants du mouvement sportif ont toujours approuvé les propositions faites par mes services et toutes mes propositions ont été soumises aux dirigeants sportifs,...

M. Laurent Cathala. Ce n'est pas vrai !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. ... contrairement à ce qui se passait dans un certain passé.

Est-il par ailleurs anormal que le Fonds national de développement du sport, créé en 1979, subventionne directement les clubs qui participent aux opérations « contrats bleus » ?

Le Parlement a également exprimé sa volonté de créer un chapitre spécial du F.N.D.S., pour le soutien aux candidatures françaises à l'organisation des Jeux olympiques de 1992. Il me paraît pour le moins surprenant de prétendre que le mouvement sportif n'a pas été bénéficiaire de l'élan créé par ces candidatures olympiques.

Certains orateurs ne semblent pas encore avoir intégré la logique des contrats d'objectifs, qui vise à procéder à l'examen du financement global des actions fédérales indépendamment du support budgétaire.

Tout cela, à mon sens, constitue une querelle byzantine, car on essaie d'entretenir auprès des milieux associatifs un schéma de financement budgétaire totalement dépassé aujourd'hui.

Le véritable combat à mener est non pas celui de l'origine des fonds, mais celui de la globalité du financement public. Dans ce domaine, notre bilan est positif.

Je répondrai maintenant aux intervenants en leur citant quelques chiffres - il faut que j'en donne - qui peuvent être contrôlés sur place.

Tous ceux qui se sont inquiétés d'un désengagement quelconque de l'Etat peuvent aller visiter les fédérations sportives pour vérifier que le financement qui a été accordé à celles-ci est passé de 388 millions en 1986 à 427 millions en 1987. Nous espérons le faire passer à plus de 450 millions en 1988, soit une augmentation en deux ans de plus de 20 p. 100.

Dans le même temps, les subventions d'équipement en deux ans seront augmentées de 24 p. 100 et les crédits aux clubs et aux associations, qui constituent la cellule de base du développement du sport dans notre pays, sont passés de 272 millions en 1986 à 370 millions en 1987.

Monsieur Hage, je n'ai pas tout à fait saisi le sens de votre rapport. Votre commission a rejeté le budget de la jeunesse et des sports alors que la commission des finances l'a adopté à l'unanimité.

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. C'est exact.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. D'un côté, vous estimez que l'Etat se désengage et, de l'autre, que l'Etat parasite le sport.

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Eh oui !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Il faut choisir un chemin, et celui que vous avez pris n'est pas tout à fait le même que le nôtre !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Lisez mon rapport !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je dirai à M. Bayard que nous avons l'intention de poursuivre la politique des « contrats bleus », parce qu'elle nous donne pleine satisfaction.

Monsieur Calmat, je n'ai pas apprécié le ton de votre intervention. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Roger Corrèze. C'est un irresponsable !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Ne voulant pas entrer dans une polémique inutile qu'opposerait les hommes, je vous rappellerai simplement qu'en cinq ans, avec Mme Avice, vous avez perdu le cinquième des moyens du ministère. Vous n'avez donc pas de leçon à nous donner ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Monsieur Calmat, vous qui avez fait des promesses d'équipements qui ont été payées avec des chèques en bois, vous n'avez pas de leçon à nous donner ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous qui, en 1986, avez misérablement bricolé votre budget avec 1084 postes que vous avez transférés de l'éducation nationale pour cacher la misère de votre ministère, vous n'avez pas de leçon à nous donner !

M. Jean-Pierre Chevènement. Et tout cela, ce n'est pas de la polémique ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je répondrai tout à l'heure à vos questions, monsieur Chevènement.

M. François Loncle. Il est dopé !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Vous, monsieur Calmat, qui avez mis en place l'intégration du professorat de sport par des textes qui ont été bâclés, avec des éducateurs sportifs qui perdaient leur enthousiasme et leur rayonnement tout simplement parce que leur situation se trouvait sévèrement détériorée,...

M. Roger Corrèze. C'est vrai !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. ... vous n'avez pas de leçon à nous donner ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Alain Chénard. Et vous, vous pouvez donner des leçons ?

M. Laurent Cathala. On n'est pas au conseil général !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. M. Corrèze m'a interrogé sur les cadres techniques. Ce problème, mesdames, messieurs les socialistes, devrait vous intéresser car, vous en êtes les premiers responsables. Les cadres techniques, qui constituent, comme vous le savez, l'ossature du sport français, ressentent une inquiétude réelle et légitime.

Les questions auxquelles je m'attache à trouver des réponses depuis plus d'un an sont de deux ordres.

L'intégration réalisée le 17 juillet 1985 des cadres techniques non titulaires dans les nouveaux corps de la fonction publique obligeait les intéressés à reverser au Trésor public des sommes considérables allant de 40 000 à 50 000 francs.

M. Roger Corrèze. Exact !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Par ailleurs, et c'est encore plus grave, une définition floue et une évaluation grossière des éléments indemnitaires de ces nouveaux corps ont conduit à une situation qui risque de pénaliser lourdement tous ceux qui consacrent leur vie professionnelle au sport. Et cela d'autant plus que ce sont les cadres techniques les plus performants qui ont été intégrés dans un tel dispositif et qu'ils se trouvaient dans une situation véritablement dévaluée par rapport à ceux qui n'étaient pas intégrés.

Cette condition faite aux éléments les plus remarquables de nos cadres techniques ne pouvait pas être tolérée. J'ai personnellement, et à de nombreuses reprises, négocié cette affaire avec mon collègue Alain Juppé et je puis aujourd'hui vous faire part de l'état de nos discussions.

Aux cadres techniques titularisés rétroactivement dans les nouveaux corps, et qui ont contribué à percevoir leur rémunération de contractuel, je peux annoncer que j'ai obtenu le plafonnement à 5 000 francs des éventuels reversements de trop-perçus de rémunérations.

Pour ce qui est des indemnités, je vous annonce que ces cadres techniques, cadres sportifs intégrés dans les nouveaux corps, toucheront une indemnité de sujétion spéciale, dont le montant pourra être équivalent à celui dont ils bénéficiaient précédemment. Ces précisions sont de nature, je le crois, à apaiser les inquiétudes légitimes dont M. Corrèze s'est fait l'écho - elles tiennent, je crois, à une étude un peu trop hâtive du processus adopté.

Au-delà du problème budgétaire, la loi sur le développement du mécénat incitera l'environnement des clubs à s'investir davantage dans le sport. Les experts ont estimé à 150 millions de francs minimum les recettes supplémentaires liées à l'application des nouvelles mesures fiscales qui représenteront, pour l'Etat, une moins-value de 52 millions de francs. Certains ont critiqué une telle disposition. Je crois que les clubs pourront en bénéficier, et je m'en réjouis.

Je suis donc convaincu que le Gouvernement remplit parfaitement sa mission qui est de favoriser le développement du sport dans notre pays, et les pétitions de principe entendues précédemment ne masquent pas l'évidence selon laquelle

l'opposition n'a pas de projet pour le sport. Elle est donc contrainte à recourir au mythe du désengagement de l'Etat qui, à l'évidence, ne résiste pas un instant à l'analyse.

Le ministère avait subi ces dernières années plusieurs chocs de nature à le déstabiliser : le choc de la décentralisation ; le choc de la politique de rigueur ; le choc du transfert de l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation nationale.

M. Laurent Cathala. Qui a supprimé le ministère ?

M. Christian Bergaïn, secrétaire d'Etat. Il fallait réagir et s'adapter, mesdames, messieurs.

Pour cela trois priorités ont été immédiatement définies : redonner au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports son caractère d'administration de mission ; redéfinir des missions précises et valorisantes ; stopper la perte de substance financière du ministère.

Ces trois objectifs ont été atteints, faisant à nouveau du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports un outil performant.

Dans le domaine du sport, il convient de se préparer aussi à l'échéance de 1992.

Il nous reste quatre ans pour inventer et construire l'Europe du sport. Le défi n'est pas insurmontable, à condition de continuer l'œuvre entreprise et de rassembler tous les partenaires impliqués dans cette démarche.

C'est en tout cas le sens de l'action que nous comptons poursuivre en 1988 et bien au-delà. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le mercredi 28 octobre 1987 à zéro heure quinze, est reprise à zéro heure vingt.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à vous interroger d'abord sur la position du Gouvernement envers les mouvements de jeunesse et la vie associative.

Nous croyons très fortement à la vie associative, vous le savez, d'abord pour des raisons philosophiques. Pour nous, chaque homme est un acteur de l'histoire, chaque homme a un rôle à jouer dans la vie. C'est pourquoi nous avons le souci de faire prendre par le plus grand nombre de personnes des responsabilités au niveau le moins élevé possible, celui de la vie associative.

Cela explique notre combat pour la décentralisation qui ne consiste pas seulement, au contraire de ce que pensent certains, à remplacer un préfet par un président de conseil général, mais à permettre au plus grand nombre possible de personnes de participer à la prise des décisions.

Nous croyons à la vie associative qui est une école de responsabilité et de démocratie. La plupart des communes, des départements et des régions appuient fortement la vie associative - c'est le cas en particulier de l'Alsace, ma région. Mais c'est aussi le rôle de l'Etat.

Vous avez pris un certain nombre d'initiatives que nous jugeons très intéressantes. En outre, ce matin, j'ai reçu la visite des fédérations d'éducation populaires qui estiment que l'Etat se désengage et qui regrettent la diminution, depuis plusieurs années - pas seulement depuis deux ans - des subventions pour des fédérations qui irriguent la vie associative dans le pays.

D'où ma question, monsieur le secrétaire d'Etat : quelle est votre philosophie concernant la vie associative ? Comment se traduit-elle dans votre projet de budget ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergaïn, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, notre ministère est compétent pour élaborer une politique interministérielle concernant la vie associative.

A ce titre, nous avons participé en 1987 à l'élaboration de différentes mesures importantes pour développer le rôle des associations et améliorer leur fonctionnement.

En outre, la loi du 23 juillet sur le mécénat constitue une grande avancée pour le mouvement associatif qui voit sa mission reconnue et facilitée par une série de mesures fiscales d'une ampleur inégalée.

Plus directement, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports a mis une nouvelle politique de relations avec les associations agréées de jeunesse et l'éducation populaire afin de privilégier l'aide aux actions que celles-ci entreprennent, tout en leur garantissant un soutien quant au fonctionnement de leurs structures.

Ainsi, en 1987, les associations régulièrement subventionnées en 1986, et dont le secteur d'intervention s'inscrit dans notre champ de compétence, ont bénéficié, dans un premier temps, d'une subvention au titre du fonctionnement représentant 45 p. 100 de celle de 1986.

De plus, ces mêmes associations ont été invitées à présenter des projets d'actions dans des domaines que le secrétariat d'Etat a définis comme prioritaires. Ces projets s'articulent autour des thèmes suivants : jeunesse et développement technologique, pratique culturelle de la jeunesse, aménagement du temps de l'enfant, actions en direction de la jeunesse défavorisée, en vue de son insertion sociale et professionnelle, actions de solidarité, droits de l'homme, éducation civique.

En outre, ces associations ont pu produire des projets qui leur étaient spécifiques dès lors qu'il s'agissait d'actions innovantes en direction de la jeunesse. Ainsi 187 associations ont adressé des projets cette année.

Cette nouvelle politique - « nouvelle donne » - envers les associations sera poursuivie. En 1988, les thèmes d'actions prioritaires seront affinés et les contrôles renforcés.

Par ailleurs, la réforme des aides FONJEP permettra également aux associations ayant des projets intéressants de bénéficier de plus de moyens.

Enfin, l'augmentation de 30 p. 100 des aides accordées aux clubs sportifs prouve l'attachement de mon département ministériel à soutenir concrètement sur le terrain le mouvement associatif qui œuvre sans relâche pour répondre à l'attente de la jeunesse.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Couepel.

M. Sébastien Couepel. Monsieur le secrétaire d'Etat, une récente instruction adressée par vos soins à tous les préfets a provoqué émoi et inquiétude au sein des associations qui bénéficient d'une aide au titre du FONJEP pour la rémunération de leurs animateurs.

Vous avez exprimé le souhait de redéfinir complètement les modalités d'attribution de certains postes en transférant les décisions d'affectation et de renouvellement de ceux-ci aux préfets, commissaires de la République.

Dans cette optique, vous avez donc décidé de mettre fin, avec effet au 31 décembre 1987, au mode de financement actuel, et vous avez demandé aux préfets de dénoncer l'ensemble des postes qui relèveront désormais de leurs compétences soit, sur l'ensemble du territoire, 2 200 postes.

Certes, cette mesure de déconcentration ne remet pas en cause les bases sur lesquelles se fonde le FONJEP. *A fortiori*, elle ne supprime pas, comme certains voulaient le faire croire, les aides que le Gouvernement apporte aux associations.

En effet, administré par les associations membres et les représentants des partenaires financiers, le dispositif en vigueur apporte des garanties d'efficacité dans la gestion et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Néanmoins, vous me permettez, monsieur le secrétaire d'Etat, de partager certaines craintes exprimées présentement par les associations concernées et de vous interroger sur les modalités d'application de ce nouveau système.

La masse globale des crédits affectés aux postes FONJEP relevant de votre ministère permettra-t-elle aux préfets, commissaires de la République, d'honorer l'ensemble des conventions antérieurement accordées ? Dans la négative, en fonction de quels critères l'autorité préfectorale fixera-t-elle les priorités ? D'autre part, les décisions d'attribution de ces postes, prononcées pour une durée d'un an, reconductible deux fois, ne vont-elles pas compromettre la pérennité des projets sociaux et éducatifs présentés par les associations concernées ? Mieux que moi, monsieur le secrétaire d'Etat,

vous mesurez tout l'intérêt qui s'attache aujourd'hui au maintien et au développement d'un tissu associatif local vivant et dynamique au service des jeunes.

Alors, pour lever toutes les ambiguïtés, je souhaite que vous précisiez les garanties que vous avez données aux organismes d'éducation populaire dans le cadre nouveau que vous venez d'arrêter.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, les postes FONJEP constituent toujours une forme d'aide privilégiée du secrétariat d'Etat en direction des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Il n'est donc pas question de les supprimer, comme cela a été dit sur certains bancs, sans doute pour alarmer l'ensemble du monde associatif. Il s'agit d'opérer une nouvelle répartition. Celle-ci doit tenir compte d'une rigueur budgétaire souhaitée par tous les partenaires, et aussi de la nécessité d'un redéploiement et d'un plus grand dynamisme dans l'utilisation de ces postes, qui doivent revenir à leur vocation initiale d'animation, liée à des actions concrètes au profit de la jeunesse.

Nous avons dressé l'état de l'affectation des postes FONJEP. Alors qu'on dénombre dans notre pays 98 500 associations de jeunesse et que près de 2 000 postes leur sont attribués, ce sont sept associations ou groupes d'associations seulement qui s'étaient vu affecter 80 p. 100 de ces postes.

Le nouveau système mis en place au 1^{er} janvier 1988 repose sur les principes suivants :

Ces postes seront pour l'essentiel - 1 440 postes sur 1 900 - déconcentrés aux préfets qui en détiendront le pouvoir d'attribution. Dans la circulaire que j'adresse à ces derniers, le seul critère mentionné pour l'attribution de postes aux associations tient à la présentation de projets précis, et je leur demande d'exclure toute association à caractère para-administratif.

Pas plus qu'il n'y aura d'arbitraire, comme certain le prétendent, il n'y aura de cessation des postes FONJEP. Dès le 1^{er} janvier, la nouvelle procédure fonctionnera et les postes seront de nouveaux attribués et financés. La décision de mettre fin au financement des postes FONJEP au 31 décembre 1987 n'a donc que le caractère d'une mesure technique.

Les postes déconcentrés seront attribués par les préfets au vu des projets d'animation de terrain présentés par les associations. Celles-ci auront donc à prouver la qualité de leurs actions et ne pourront plus considérer ces aides comme un droit acquis. Ce système ne peut que favoriser les plus dynamiques et encourager la vie associative de base.

Pour assurer une plus grande justice associative, il est prévu, par ailleurs, de limiter à trois ans l'affectation d'un poste à une association sur un projet précis. Des exceptions seront bien sûr accordées en fonction du caractère de certains projets, nécessitant une action à moyen terme ou liés à la gestion d'équipements d'animation.

Au plan national, on ne peut nier l'intérêt de structures de coordination qui démultiplient l'action des associations. A cette fin a été réservée une enveloppe d'environ 350 postes, qui seront attribués aux associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire, au vu de critères objectifs : taille de l'association, nombre d'adhérents, etc.

Enfin, une enveloppe d'une centaine de postes sera également réservée pour appuyer les projets expérimentaux en direction de la jeunesse qui pourraient être présentés par les associations nationales ou locales.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs, pour poser une seconde question.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le secrétaire d'Etat, une récente circulaire, qui précise les modalités des opérations de parrainage des manifestations sportives, a provoqué mon inquiétude. Elle permet de promouvoir l'alcool par le parrainage, à la télévision par exemple. Or vous savez que l'Assemblée avait souhaité qu'il n'y ait plus de publicité pour l'alcool à la télévision. Et le rapport des sages récemment remis au Premier ministre aboutit à la même conclusion.

Vous faites certes la différence entre publicité et parrainage, mais peut-on vraiment la faire ? Peut-on nous faire croire que la promotion d'une entreprise n'a pas pour objectif la promotion de ses produits ?

Je voudrais rappeler les milliers de morts provoquées par l'alcool, les dizaines de milliards qu'il coûte pour la sécurité sociale, les ménages détruits !

Il ne s'agit pas pour autant de confondre l'alcoolisme et la dégustation raisonnable d'un produit de qualité. Et j'ajoute que nous souhaitons tous voir se développer la pratique du sport, qui forge solidarité, responsabilité, dépassement de soi, et qui élève une nation. Mais il faut trouver d'autres voies pour le faire, d'autant que la publicité et le parrainage par les firmes liées à l'alcool ne représentent que 1 p. 100 des dépenses des Français pour le sport.

Je ferai donc une suggestion. Puisque le Gouvernement s'apprête à augmenter les taxes sur l'alcool, ne pourriez-vous pas obtenir que cette augmentation serve en partie à abonder un fonds sportif ou une fondation qui serait destinée à aider efficacement les associations sportives en leur donnant de nouveaux moyens ? Qu'en pensez-vous ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le secrétariat d'Etat est conscient des drames que provoque dans notre pays une consommation excessive d'alcool et nous contribuons, de tous nos moyens, à l'action de diverses associations qui s'efforcent de porter remède à une situation souvent dramatique. Je rappelle en outre, à mon tour, que le Parlement a voté à l'unanimité un texte tendant à restreindre l'usage de la publicité.

Nous sommes par conséquent opposés à toute incitation à la consommation de boissons alcoolisées. Dans ce combat, il est évident que les pratiques sportives constituent un antidote de poids, toute pratique sportive étant antinomique de l'alcoolisme.

La circulaire que nous avons signée avec plusieurs départements ministériels concilie de façon claire ces deux objectifs et va dans le sens qu'a indiqué M. Barrot dans la presse et devant la commission des affaires culturelles, lors d'une séance à laquelle vous assistiez.

Le parrainage permet aux clubs de faire face à leur mission. Lorsqu'il est effectué par des entreprises de spiritueux, il est évident que toute publicité doit être exclue. Mais la promotion d'une manifestation dans le cadre de la réglementation actuelle me semble tout à fait positive quant à la lutte contre l'alcoolisme.

S'agissant de votre proposition, le ministre que je suis ne peut qu'être favorable, dans l'esprit, à toute disposition permettant à son département d'obtenir des fonds supplémentaires. Il conviendrait donc que votre groupe prenne contact avec le ministère des finances pour étudier une solution concertée tendant à préserver la jeunesse de ce fléau qu'est l'alcoolisme.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean Laurain.

M. Jean Laurain. Monsieur le secrétaire d'Etat, je poserai à mon tour le problème des postes FONJEP.

Les responsables des associations de jeunesse et d'éducation populaire et leurs fédérations lancent un véritable cri d'alarme pour dénoncer le désengagement continu de l'Etat à leur égard. La plus grande partie des dépenses de votre département, soit 72 p. 100, servira au fonctionnement et à l'action directe de l'Etat, au détriment de l'octroi de subventions aux associations. Cette baisse dramatique des crédits, cachée sous divers artifices d'écritures, aura pour conséquence une nouvelle réduction du taux et du nombre des postes FONJEP.

En outre, l'ensemble du mouvement associatif sera pénalisé par la modification, sans concertation préalable, de la procédure d'attribution de ces postes. Vous venez, en effet, de dénoncer tous les contrats liant l'Etat aux associations en mettant fin au financement des postes actuels, avec effet au 31 décembre prochain.

On ne peut que s'interroger sur la période transitoire qui s'annonce, car vous préconisez un système d'attribution à trois étages. Les deux premiers, relevant de votre compétence, seront centralisés. Le dernier, ayant pour fonction « de financer les postes d'animateurs locaux liés à l'exécution de projets précis » sera de la compétence du préfet de chaque département.

De graves interrogations apparaissent, sachant que la présence d'animateurs professionnels assure finalement la continuité et l'efficacité des activités des animateurs bénévoles.

Premièrement, quelles garanties de reconduction sont offertes aux associations qui bénéficient actuellement des postes FONJEP ?

Deuxièmement, pour quel laps de temps seront-ils accordés ?

Troisièmement, quels seront les critères retenus sur le plan local et départemental pour départager les projets précis présentés par les associations ?

Les nouvelles règles d'attribution par découpage horizontal mettent en danger de mort les structures fédératives et risquent d'aboutir à un transfert de charges au détriment des collectivités locales. Dans ces conditions, quel peut être le rôle des associations dans le traitement social du chômage, dans la réinsertion sociale et professionnelle des plus défavorisés ?

Votre décision à caractère unilatéral et votre précipitation à vouloir mettre en place un nouveau système de gestion des postes FONJEP sont révélatrices d'une contradiction fondamentale vis-à-vis de la politique libérale dont vous vous réclamez, puisqu'elles aboutissent à un interventionnisme accru de l'administration alors que l'Etat se désengage progressivement.

Face à ces orientations, le monde associatif souhaite que soit maintenu, sinon même accru, le nombre des postes FONJEP, que leur taux soit augmenté, que les dotations budgétaires soient revues à la hausse dans le sens d'une augmentation de la part faite au financement de la vie associative et fédérative.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat...

M. Pierre Descaves. Ce n'est pas une question, c'est un exposé !

M. Jean Laurain. ... le but de cette opération de désengagement que vous menez est à l'évidence d'affaiblir les fédérations et, à travers elles, l'ensemble des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

M. le président. Vous avez doublé votre temps de parole, monsieur Laurain !

M. Jean Laurain. Je pose une dernière question, monsieur le président.

La disparition du terme « éducation populaire » est à ce titre plus qu'un symbole. Le mot « populaire » vous ferait-il peur, monsieur le secrétaire d'Etat ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

En tout cas, la jeunesse de notre pays et le mouvement associatif, unanime dans sa diversité et son pluralisme, sauront apprécier à sa juste valeur la portée de votre budget et de votre politique.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Entre nous, monsieur le député, est-ce que j'ai l'air d'avoir peur ?

M. Laurent Cuthala. Vous n'avez pas l'air très rassuré !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. J'espérais m'être fait comprendre : il est évident que nous avons des devoirs à l'égard des associations et de tous ceux qui donnent beaucoup de leur cœur et de leur enthousiasme pour que le tissu associatif puisse vivre en France. Nous leur devons en particulier un traitement de justice. Or, je le répète, 80 p. 100 des 2300 postes sont détenus par sept associations ! Sept : quatre plus trois !

M. Jean Laurain. Oui, mais ce sont des fédérations qui regroupent elles-mêmes plusieurs milliers d'associations !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Et alors ? Les autres associations ou groupes d'associations doivent-ils n'avoir que leurs yeux pour pleurer en attendant une démarche de l'Etat, une décision prise dans un cabinet ministériel, derrière des volets fermés, pour essayer de faire plaisir aux petits copains ? Ce n'est pas ma vocation ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Calmet. Vous êtes en train de constituer d'autres associations !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Pour que les choses soient claires, car telle est toujours ma démarche, je dirai que le fait de déconcentrer les postes dans les départements est, à l'évidence, la plus sûre garantie de justice.

Toutes les forces associatives de notre pays doivent pouvoir être confortées par la démarche de l'Etat et lorsque nous donnons délégation aux préfets, c'est bien entendu pour que, sur le terrain, ils puissent constater que les associations jouent un rôle effectif, alors que, dans certaines d'entre elles, les postes FONJEP sont des planques depuis des années ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Alors, monsieur Laurain, ne faites pas d'alarmisme ! Vous êtes attaché à la vie associative et je respecte votre engagement parce que je sais ce que vous avez fait. Mais lorsque vous vous faites le relais de gens qui veulent à tout prix détruire notre action, sachez que ma conception est tout autre car je souhaite que tout le monde puisse profiter de la manne de l'Etat.

Si une association veut lancer des actions d'animation, nous l'aiderons à les promouvoir pendant une période d'un an. Et si un projet précis doit s'étaler sur trois ans, eh bien, nous irons jusqu'à trois ans parce que telle est notre vocation : coller au terrain, coller à l'action locale, et non pas essayer de bricoler. Ce serait une conception indigne, pour vous comme pour nous.

M. Jean Laurain. C'est justement sur le terrain que vous serez jugé !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Bien sûr ! Et j'attends le jugement sereinement, voyez-vous !

M. Jean Laurain. Il ne tardera pas !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Il est beaucoup plus juste, et cela correspond à l'attente des Français et de ceux qui « mouillent leur liquette » dans les associations, que l'Etat puisse, de temps en temps, s'arrêter devant eux pour les aider.

Telle est la démarche que j'ai entreprise ; c'est une démarche très claire, et lorsque vous faites de l'alarmisme, vous n'êtes vraiment pas en phase avec la réalité de la politique mise en place. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Clément Théaudin.

M. Clément Théaudin. Il y a un an déjà, monsieur le secrétaire d'Etat, nous débattions du budget de votre département, qui présentait la particularité d'afficher un crédit de 1 milliard de francs au titre du F.N.D.S. Toutes les études faites, tous les avis autorisés et compétents, comme celui du C.N.O.S.F., nous avaient alertés : ce milliard, de l'avis unanime, ne pouvait pas être atteint au cours de l'exercice.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? Alors que plus des trois quarts de l'année sont écoulés, chacun constate que la diminution des enjeux, accentuée par votre décision de taxer les gains sur le loto, se traduira par un manque à gagner de 200 millions de francs, ce qui représente une perte de 20 p. 100 par rapport au F.N.D.S. que vous aviez vous-même fixé.

Cette politique a fait espérer beaucoup et finit par faire désespérer dans les mêmes proportions.

Pouvez-vous nous dire sur quels types d'actions vont porter les réductions de répartitions, en raison des 200 millions de francs qui manquent ? Probablement pas sur ce qui est déjà engagé. Sera-ce alors sur ce qui n'est pas encore versé, par exemple les subventions aux ligues ou aux associations ?

Ou bien allez-vous encore réduire la participation du F.N.D.S. aux investissements ? Dans ma région, la Bretagne, elle était en moyenne, sur trois années, 1984, 1985 et 1986, de 6 millions de francs par an. Elle est, pour l'année en cours, au 27 octobre, de 0,8 million, soit sept fois et demie inférieure à ce qu'elle était chacune des années précédentes. Comment ferez-vous de la France une nation sportive si vous ralentissez les programmes d'investissements auxquels participe le F.N.D.S. ? (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le budget pour 1988 présente, malgré l'échec de 1987, la même proposition : 1 milliard de francs au titre du F.N.D.S. Vous savez que cet objectif ne sera pas atteint non plus ; vous savez que vous allez décevoir et pénaliser le mouvement associatif. Non seulement il ne sera pas atteint, mais les ponctions pour les diverses actions que vous prévoyez réduiront encore le volume attribué directement aux associations.

Ne voit-on pas, par exemple, pour la première fois, le F.N.D.S. fournir une part des crédits nécessaires pour les Jeux olympiques de 1988 ? Est-ce vraiment au mouvement associatif, au mouvement sportif qu'il faut demander cet effort ? Je ne le crois pas. Les Jeux olympiques, c'est la responsabilité de l'Etat. En tout état de cause, c'est le budget qui doit y faire face.

Le mouvement associatif ne peut que se sentir trompé. La représentation nationale sait que vous lui proposez un objectif qui n'est pas réalisable et que vous devez, à nouveau, réduire les crédits prévus au moment de la répartition. Qui, cette fois, sera sacrifié ? Je vous le demande.

M. le président. Monsieur Théaudin, posez votre question, s'il vous plaît ! Vous avez, vous aussi, dépassé votre temps de parole.

M. Clément Théaudin. J'y viens, monsieur le président.

M. le président. Il y a une dizaine de questions : restez dans vos deux minutes, je vous en prie.

M. Clément Théaudin. D'autres auraient peut-être mérité la même observation, mais j'en arrive à ma question.

M. le président. J'ai fait cette observation chaque fois qu'elle s'imposait, c'est-à-dire chaque fois que les orateurs ont dépassé leurs deux minutes.

M. Clément Théaudin. Ma question porte sur la nécessité de respecter l'enveloppe globale du F.N.D.S., point sur lequel le Gouvernement ne nous a pas encore répondu.

Monsieur le secrétaire d'Etat, prenez-vous l'engagement devant la représentation nationale d'obtenir du Gouvernement des crédits nouveaux dont le montant sera égal à la différence entre le F.N.D.S. constaté et celui que vous nous annoncez, c'est-à-dire ce milliard dont le mouvement associatif a besoin ?

Si je m'en tiens à vos affirmations (*Assez ! Assez ! sur les bancs du groupe du R.P.R.*), si vous êtes soucieux du mouvement sportif, si les intentions que vous affichez sont sincères et véritables, vous répondrez oui sans risque et sans hésitation. Si, au contraire. (*Protestations sur les mêmes bancs*) il s'agit une nouvelle fois d'une tromperie, vous répondrez de façon dilatoire ou négative, et chacun pourra juger la valeur de vos engagements et le crédit qu'il faut leur accorder.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la représentation nationale et le mouvement sportif attendent votre réponse : oui ou non, prenez-vous cet engagement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Ah ! monsieur Théaudin, j'attendais cette question. Vous voulez jeter le discredit sur nos actions en faveur des clubs.

Si ma mémoire est exacte, vous êtes de Bretagne.

M. Clément Théaudin. Quelle mémoire : je viens de vous le dire !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je vais vous exposer ce que donne notre politique en Bretagne. Prenez des notes parce que vous pourriez oublier les chiffres, encore que je les publierai afin d'éviter les erreurs de transmission.

Pour ce qui est des crédits déconcentrés, les clubs bretons ont reçu 7 230 000 francs en 1985, 10 160 000 francs en 1986 et - écoutez ! - 16 020 000 francs en 1987, soit une augmentation de 57 p. 100. Vous avouerez que votre credo de misérabilisme ne correspond pas à la réalité.

Par ailleurs, si je vous écoutais et si je pleurais avec vous à propos des crédits du F.N.D.S. pour 1988, il est évident que l'on n'arriverait à rien. Bien au contraire, nous avons pris déjà diverses mesures pour faire en sorte que le F.N.D.S. puisse être fidèle aux espérances que nous plaçons en lui. Nous ferons tout pour cela et je vous garantis que nous y arriverons.

M. Laurent Cethala. Comment ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Nous y arriverons ! Je vous ferai part des propositions que nous établissons avec l'ensemble des responsables. Je n'ai pas l'habitude de laisser faire et de courber l'échine au moindre coup de vent. Je me battrai donc pour qu'il en soit ainsi et nous réussirons pour que le sport français puisse en bénéficier.

En attendant j'informerai vos clubs, monsieur Théaudin, de l'augmentation de 57 p. 100 des crédits en 1987 par rapport à ceux de 1986.

Je constate que M. Calmat avait accompli un effort puisqu'ils étaient déjà passés de 7 à 10 millions de francs. Nous, nous les avons portés de 10 à 16 millions et j'espère que nous continuerons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. ?*)

M. Clément Théaudin. Vous n'avez pas répondu à ma question !

M. le président. La parole est à M. Marcel Dehoux.

M. Marcel Dehoux. Monsieur le secrétaire d'Etat, vingt ans après la mort sur les pentes du Ventoux du coureur cycliste Tom Simpson qui avait révélé au grand public, devant les caméras, les ravages du dopage, nous venons de vivre à Laon un procès qui a de nouveau mis au grand jour les méfaits de ce fléau.

Il s'agissait, dans ce dernier cas, toujours dans le milieu cycliste, de coureurs de deuxième et troisième catégories, aidés ou conseillés par d'autres sportifs, hélas ! ainsi que par des médecins, des pharmaciens pour le moins négligents ou, ce qui serait plus grave, complices.

M. Philippe Legras. Ou abusés !

M. Marcel Dehoux. Le sport, quel que soit le niveau auquel il est pratiqué, mes chers collègues, ne peut s'accommoder de ces marchands de bonheur éphémère.

Ce procès qui aurait malheureusement pu se dérouler dans de nombreux chefs-lieux, a eu, dans mon canton, un effet désastreux, car il touchait à la fois des jeunes qui semblaient pratiquer un sport par plaisir et des membres du corps médical, parfois présidents d'association.

Il faut - et nous en sommes tous d'accord - que cela cesse, et une prise de position, sur ce douloureux problème, monsieur le secrétaire d'Etat, de votre part serait la bienvenue.

Au printemps dernier, vous avez lancé une opération baptisée « dopage, dégage » dont nous souhaiterions connaître les premiers résultats, car tout le monde est sensibilisé à cette question. Il faut d'ailleurs souligner l'excellente initiative prise par des athlètes de haut niveau, avec l'aide d'un mécène, de s'engager dans la lutte contre le dopage. Je veux parler des pages de publicité financées par la B.N.P.

Malheureusement, monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget prouve que l'intendance ne suivra pas. En effet, ce n'est que par une action menée dès le plus jeune âge et suivie par un contrôle régulier, que nous pourrions mieux maîtriser le dopage. Or votre projet de budget réduit de 10 p. 100 les crédits consacrés à la médecine sportive après l'avoir déjà amputé de moitié l'année précédente. Il s'agit là d'une diminution inadmissible.

J'aurais d'ailleurs été tenté de vous proposer un transfert par amendement si une telle proposition avait été recevable. Vous avez, en effet, augmenté de 1,7 million de francs les frais de justice au chapitre 37-91, ce qui représente un triplement de la dotation. Une bonne prévention vaut mieux qu'un mauvais procès, a-t-on entendu à Laon. Pouvez-vous justifier, monsieur le secrétaire d'Etat, cette augmentation des frais de justice qui n'a pas de raison apparente et cette diminution des crédits alloués à la médecine sportive ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Après avoir demandé des renseignements - je reconnais mes limites - parce que je ne voyais pas le rapport entre les frais de justice et le dopage, je peux vous indiquer que les frais de justice pris en compte dans le budget sont affectés aux actions menées traditionnellement par l'administration à cause de problèmes posés par tel ou tel investissement. Cela n'a rien à voir avec le dopage.

M. Marcel Dehoux. Je le sais, mais pourquoi ce triplement ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Parce qu'il y a beaucoup plus d'actions !

Pour ce qui est du dopage, je pense qu'il convient d'éviter les divisions. Je pourrais prétendre que rien n'a été fait avant moi, mais je ne le dirai pas.

M. Alain Calmat. Parce que ce n'est pas vrai !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Il est préférable que nous nous rassemblions tous sur cette question importante. Nous avons déjà pris des mesures dans un décret du mois de juillet dernier afin de permettre des contrôles inopinés non seulement à l'égard des athlètes de haut niveau, mais également à l'échelon régional, parce que nous savons que, dans certaines disciplines sportives, le dopage commence dès la course cycliste autour de l'église. Il faut donc que nos services puissent officier pour repérer ceux qui recourent à des pratiques contraires à une certaine éthique du sport.

Le sport doit correspondre non à l'asservissement des individus, mais, au contraire, au bonheur dans l'effort accepté. Le sport est liberté, et pour éviter que les marchands d'illusions, comme on les appelle, ne multiplient leurs basses œuvres, il faut s'arc-bouter pour extraire ce cancer qu'est le dopage.

Nous avons pris les premières mesures et nous engagerons les moyens nécessaires pour continuer. Ainsi, nous avons augmenté de 20 p. 100 les crédits de laboratoire, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour agir, en la matière, dans l'ensemble des disciplines sportives de notre pays, car elles seront toutes concernées. Personne n'y échappera.

M. le président. Pour le groupe Front national (R.N.), la parole est à M. Jean-François Jalkh.

M. Jean-François Jalkh. Monsieur le secrétaire d'Etat, le loto sportif a été créé dans un climat d'inquiétude politique, au lendemain du conseil des ministres du 23 octobre 1984. Il n'a pas répondu aux espérances. L'application anarchique du système n'a fait que mettre en lumière les difficultés engendrées par le caractère pluridisciplinaire de l'institution. Résultat : le nombre des parieurs, après avoir avoisiné les sept millions et demi, est retombé à environ deux millions et demi, malgré des investissements publicitaires dont il serait d'ailleurs intéressant de connaître les retombées.

Plafonnée à 300 millions dans le budget de 1986, sa dotation n'atteindra pas les 700 millions espérés en 1987 ; elle s'élèvera tout au plus à 500 millions. Il faut d'ailleurs que, à plus ou moins longue échéance, la position de force des autorités du football, maîtresses de la situation grâce à leur calendrier, ne nuise à la solidarité du mouvement sportif et à l'autorité du pouvoir de tutelle.

Ma question sera la suivante : pourquoi ne pas remédier aux problèmes financiers du sport en recourant à une solution un peu plus simple, celle qui consisterait à porter les ponctions sur le loto à 5 p. 100 et sur le P.M.U. à 2,5 p. 100 ? Cette solution, qui a déjà été étudiée — sans conviction, il est vrai — assurerait 1 milliard de ressources budgétaires, ce qui correspondrait au chiffre symbole réclamé par le monde du sport. N'aurait-elle pas le mérite d'en finir avec la concurrence entre loto, loto sportif et P.M.U. ? (*Applaudissements sur les bancs du Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, les jugements portés à l'heure actuelle sur le loto sportif sont peut-être un peu trop précipités. Ce jeu est récent et il doit encore trouver sa vitesse de croisière. Nous lui avons déjà apporté certains aménagements, notamment en établissant un calendrier qui permet de le faire fonctionner tout au long de l'année afin d'éviter des trous entre les différents tirages.

Par ailleurs, nous réfléchissons avec toutes les parties prenantes sur les meilleures dispositions à prendre pour consolider la vitesse de croisière du loto sportif et pour faire en sorte que les sommes ainsi obtenues servent au développement du sport dans notre pays.

Il est évident que nous devons tout faire pour que les aménagements apportés répondent à l'attente des parieurs et des dirigeants sportifs et accroissent les recettes consacrées au sport, quelles que soient leur origine et leur nature. Peu importe que ces ressources soient budgétaires ou extra-budgétaires ; il importe surtout que les crédits consacrés au sport, qui est la seule école de formation véritable, augmentent.

M. le président. Nous en venons aux questions de groupe du R.P.R.

La parole est à M. André Durr.

M. André Durr. Monsieur le secrétaire d'Etat, la philosophie générale en matière urbanistique impose que les grandes agglomérations soient cernées ou joutées par des ceintures vertes, offrant des possibilités de détente, de sports, de loisirs et d'attrait touristique.

A cet égard, le projet d'aménagement de la zone de loisirs et de sports du Fort Unrich, en plein cœur de la ville d'Illkirch-Graffenstaden, a pour but la valorisation d'un site exceptionnel à proximité immédiate de Strasbourg.

En son temps, l'un de vos prédécesseurs m'avait assuré que cet espace entrerait dans le cadre des zones primables. Une étude très fine avait été réalisée et ses conclusions, on ne peut plus optimistes, ont amené le conseil municipal d'Illkirch-Graffenstaden à lancer l'opération en apportant sa caution à un groupe privé.

Exploitant au maximum les caractéristiques physiques du site, il sera créé un ensemble touristique, sportif et de loisirs, dont les points forts seront un hôtel de 120 chambres, un centre d'initiation au sport, un centre d'affaires, un centre d'initiation et d'entraînement au golf, ainsi qu'un ensemble résidentiel intégré de qualité.

Des éléments du projet privilégieront le côté lacustre, atout majeur du site. Une base nautique de tourisme fluvial international issue de la proximité du Rhin et du canal du Rhône au Rhin complètera cet ensemble où la nature sera préservée.

Dans le cadre de la vocation européenne de Strasbourg, soulignée d'ailleurs avec éclat par le Premier ministre récemment, cette zone apportera incontestablement un atout majeur.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaiterais donc que vous preniez l'engagement de venir sur place pour prendre conscience de l'enjeu que représente cette opération. Je voudrais surtout que vous apportiez à la population bas-rhinoise et à ses élus, très sensibles à ce dossier, un certain nombre d'assurances précises et concrètes en ce qui concerne la participation de l'Etat.

Je me permets de vous faire observer que l'important campus universitaire d'Illkirch, réalisé depuis près de vingt ans, n'a toujours pas d'équipement sportif et je rappelle que la zone d'innovation technologique regroupe des centaines de chercheurs aspirant à un environnement de qualité et souhaitant, eux aussi, l'implantation de cette zone d'innovation sportive, de détente et de loisirs.

Dans cette affaire, monsieur le secrétaire d'Etat, les élus locaux ont fait leur devoir ; ils sont en droit d'attendre un soutien agissant de l'Etat et je compte fermement sur votre solidarité.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, si j'ai bien entendu votre question, je crois avoir compris que vous m'invitez à me rendre à Illkirch-Graffenstaden, afin de voir avec vous les projets de votre agglomération. (*Sourires.*)

Dans la limite de mes possibilités, j'irai bien volontiers, mais je souhaite surtout vous envoyer auparavant des membres de la mission de l'équipement, pour étudier avec vous les possibilités de montage, et les financements éventuels. Je me rendrai ensuite sur place pour évoquer avec vous la programmation du financement dans le temps.

Je ne vous fais pas de promesse ce soir, mais je puis vous assurer que je verrai tout cela d'un œil très bienveillant.

M. le président. La parole est à M. Xavier Dugoin.

M. Xavier Dugoin. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question porte sur les centres de vacances et les centres de loisirs.

Vous avez, dans ce secteur d'activité, consenti un effort remarquable que l'on peut quantifier. En effet, les crédits, figurant à l'article 43-90 qui concerne les actions pour la jeunesse et la vie associative, augmentent de plus de 90 millions de francs. Il en va de même à l'article 60 nouveau, relatif à la formation à l'animation, dont les crédits progressent de plus de 41 p. 100, passant de 21 à 30 millions de francs.

Tous les élus de la majorité se réjouissent bien sûr de cette progression des crédits. Néanmoins, l'engagement financier des communes reste très lourd, en particulier pour les communes urbaines où plus de deux millions de jeunes bénéficient des centres de vacances et des centres de loisirs.

Compte tenu de cette situation, que comptez-vous faire et quelles seront vos orientations pour soulager davantage les collectivités locales dans un secteur d'activité essentiel pour l'avenir et le devenir de notre jeunesse ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergolin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le secteur traditionnel des centres de vacances et des centres de loisirs, que je qualifierai - pour reprendre une expression en vogue - de noyau dur des actions du secrétaire d'Etat (*Sourires*)...

M. Clément Théaudin. Noyau stable !

M. Christian Bergolin, secrétaire d'Etat. ... de noyau dur et stable, fera l'objet d'une attention toute particulière en 1988.

Un important travail de révision de la réglementation applicable aux centres de vacances et aux centres de loisirs doit être entrepris avec les objectifs suivants : rendre plus aisée l'adaptation aux situations concrètes, sans toutefois remettre en cause la sécurité des jeunes ; moderniser le patrimoine ; favoriser les pratiques sportives de façon à éviter un cloisonnement tout à fait artificiel et spécieux entre les activités de jeunesse et les activités sportives ; favoriser ces activités sportives - développement de l'opération sport-vacances - et des activités nouvelles liées à la modernisation de la société.

Cette mission de développement s'accompagnera d'une action de promotion dans le public de l'image de ces centres de vacances. Au minimum, cette promotion reposera sur la diffusion actualisée aux parents des informations nécessaires. Une plaquette sera éditée en 1988 à 35 000 exemplaires avec une participation financière de mon département.

En collaboration technique et financière avec les associations concernées, une action de communication pourrait être entreprise, en utilisant tous les supports disponibles : édition d'un guide-livret, publicité rédactionnelle coordonnée dans les quotidiens nationaux et régionaux. Par ailleurs, je vous signale que nous avons prévu un investissement de 10 millions de francs pour permettre la modernisation des centres concernés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Ghysel.

M. Michel Ghysel. Avant de vous interroger sur les contrats bleus, monsieur le secrétaire d'Etat, je formulerai trois réflexions.

La première est pour souligner l'intérêt de trouver des structures épanouissantes pour les enfants, qu'elles proposent des activités sportives ou des activités culturelles. A Roubaix comme dans d'autres villes, nous savons les apprécier.

La deuxième réflexion sera pour relever le côté exemplaire du travail accompli en commun par l'Etat, les collectivités locales, les associations et les clubs sportifs.

Ma troisième réflexion consiste à dire qu'il est bon d'occuper, dans toute la mesure du possible, les enfants dont les horaires scolaires ne coïncident pas avec les horaires d'absence des parents.

L'aménagement du rythme extrascolaire a donc un rôle social essentiel. C'est pourquoi ma première question consiste à vous demander si vous pouvez déjà tirer un premier bilan de l'accueil offert par les contrats bleus.

Deuxièmement, existe-t-il ou est-il possible d'introduire des critères permettant d'évaluer la part de l'Etat en fonction des situations locales ? Dans certaines villes, en effet, la précarité, dont je parlais tout à l'heure, est telle qu'il faut y accomplir des efforts particuliers.

Enfin, compte tenu de l'accueil reçu par vos contrats bleus et de l'intérêt qu'ils ont suscité, peut-on envisager d'adopter pour les préadolescents et pour les adolescents un système comparable à celui retenu pour l'aménagement des rythmes extrascolaires ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergolin, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, à la date du 26 octobre, 3 050 contrats ont été signés - soit 87 p. 100 des 3 508 contrats prévus - et concernent plus de 1 200 000 enfants. L'aide financière de l'Etat, pour l'année scolaire, sera de l'ordre de 156 millions de francs.

Le principe d'une participation éventuelle des parents est généralement admis par l'ensemble des fédérations de parents d'élèves. En tout état de cause, c'est localement que les décisions se prennent, en fonction des possibilités, des équipements et du tissu associatif qui permet d'apporter un encadrement aux jeunes concernés.

D'après l'étude que nous avons faite, ces activités seront animées par près de 100 000 intervenants, qualifiés, bénévoles ou vacataires.

En outre, nous avons maintenu l'opération d'aménagement du temps scolaire qui concerne 87 000 enfants qui sont accueillis dans 385 projets d'aménagement du temps scolaire et qui bénéficient d'une aide de l'Etat de près de 4 millions de francs.

Pour le département du Nord, 58 contrats ont été signés. Les crédits affectés s'élèvent à 6 627 000 francs versés aux clubs et associations qui participent à l'opération. Dans votre département, près de 37 000 enfants sont concernés, dont 5 000 pour la ville de Roubaix, que vous connaissez bien. Les associations sportives et d'éveil de la ville de Roubaix bénéficieront d'un subventionnement égal à 890 000 francs, ce qui n'est pas, monsieur le rapporteur de la commission des affaires culturelles, une politique de gribouille. Cette opération a fait l'objet d'une campagne publicitaire ayant notamment pour but de mieux informer les parents dans les villes signataires de contrats. Le succès de la formule nous conduira à consolider ce type d'action au cours de l'année scolaire 1988-1989 avant d'envisager son extension.

L'important dans une telle démarche est de dépasser les analyses et les clivages qui remontent à une époque révolue. L'essentiel est de prendre en compte l'aménagement global du temps de l'enfant.

Je ne suis pas en mesure de vous dire aujourd'hui si nous pourrions monter une telle opération dans le secondaire. Cela me semble prématuré parce que, dans le secondaire, des possibilités d'accueil existent déjà ; il y a les clubs. Notre objectif est de permettre aux jeunes de pouvoir découvrir les activités sportives, les activités d'éveil et de donner aux clubs la possibilité d'accueillir les enfants ayant déjà eu un contact avec les réalités du sport.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Jacqueline Osselin.

Mme Jacqueline Osselin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis inquiète.

En 1987, on a vu disparaître la direction du temps libre et de l'éducation populaire et les crédits avaient baissé de 20 p. 100. En 1988, ce sera la disparition du chapitre 43-60, article 61, intitulé « Promotion des activités de temps libre et d'éducation populaire », remplacé par un nouveau chapitre intitulé « Actions en faveur des loisirs et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ».

Sans nier l'importance de toutes les actions à mener auprès des jeunes, monsieur le secrétaire d'Etat, je me demande ce que cela signifie pour la vie associative en général. Ne croyez-vous pas que tout le milieu associatif a besoin d'être soutenu ? Il est le lieu du dialogue, de l'échange, de la confrontation, indépendamment des objets sur lesquels il se fixe, et il s'adresse à tous les âges. Ces disparitions me paraissent inquiétantes. En effet, le milieu associatif joue un rôle irremplaçable dans la vie des collectivités pour favoriser cette convivialité que tout le monde recherche alors que, maintenant, un individualisme forcené apparaît.

C'était aussi sur cet article 61 qu'était « budgété » le financement des postes FONJEP, qui, de 46 666 francs en 1986, sont passés à 41 600 en 1987. En 1988, vous nous annoncez 40 000. Jusqu'où cela va-t-il aller ?

M. Jean-Marie Demange. Jusqu'en 1992 !

Mme Jacqueline Osselin. Indépendamment des modalités auxquelles mes collègues ont déjà fait allusion, je voudrais savoir ce qu'il adviendra des associations dont les postes ne seraient pas renouvelés au 31 décembre alors que des actions sont engagées. Vous savez bien que la vie associative s'étale sur l'année scolaire, alors que vos postes s'inscrivent sur l'année civile. Je pourrais citer des exemples d'actions engagées auprès de jeunes qui risquent de disparaître si le poste n'est pas renouvelé.

Question subsidiaire : comment seront déterminés les critères d'attribution ? Sera-t-il tenu compte du nombre de postes FONJEP dont sont dotés les départements en fonction de leur population ? Tiendrez-vous compte de l'existence de quartiers défavorisés et de l'emplacement des associations ?

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les questions que je voulais vous poser et qui m'inquiètent.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Madame le député, je ne voudrais surtout pas que vous quittiez cet hémicycle rempli d'inquiétude. Cependant je m'étonne d'entendre ce discours qui revient sans arrêt et selon lequel nous serions les assassins de la vie associative dans notre pays.

M. Laurent Cathala. Les bourreaux !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Vous avez bonne mine !

M. Laurent Cathala. Je n'ai pas à me plaindre !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je me demande tout de même si vous croyez aux fables que vous êtes en train de raconter !

M. Laurent Cathala. Evidemment !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Nous avons augmenté de 30 p. 100 les crédits des associations sportives pour les aider à faire face à leur mission. Est-ce l'assassinat de la vie associative ?

Croyez-vous que le fait de regrouper les directions au sein du ministère change la vie des associations ? Il s'agit uniquement de recentrer les responsabilités de façon à être beaucoup plus efficace.

Si vous avez lu le « bleu » budgétaire...

M. Alain Calmat. Nous avons eu du mal à le déchiffrer !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Monsieur Calmat, si vous avez du mal à le déchiffrer, posez-nous des questions. Nous sommes là pour cela !

M. Laurent Cathala. Il y a tellement de transferts, que vous ne vous y reconnaissez pas vous-même !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je vais vous instruire parce que je m'aperçois que vous avez beaucoup de faiblesses.

M. Jean-Claude Porthault. Vous n'étiez pas au courant sur les frais de justice !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je ne peux pas répondre, monsieur le président.

M. le président. Je vais y mettre bon ordre, monsieur le secrétaire d'Etat. Usez de votre micro et de votre organe !

M. Clément Théaudin. Il en a déjà abusé !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Chaque fois que vous avancerez des arguments pour essayer de montrer que nous sommes les assassins de la vie associative, nous monterons au créneau.

M. Clément Théaudin. Vous n'avez pas fini !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Ce discours est contraire à la vérité et il est temps de montrer aux Français sur quel chemin vous voulez les engager.

Pour que vous puissiez dormir sereinement, sachez, madame, que les crédits alloués aux associations sportives augmentent de 3 p. 100, que les crédits des associations de jeunesse passent de 483 934 874 francs à 556 658 022 francs. Est-ce l'assassinat de la vie associative ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mme Jacqueline Osselin. Je vous parlais de l'éducation populaire !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Parce que ce n'est pas pareil ? Il faudra m'expliquer tout cela ! Je vous inviterai au ministère au mois de juillet et nous en parlerons, d'accord ?

M. Clément Théaudin. Quand vous voulez !

M. le président. La parole est à M. Marcel Dehoux, pour poser une seconde question.

M. Marcel Dehoux. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question portera sur les dépenses de fonctionnement et principalement sur les nouvelles mesures prévues au titre III.

Je souhaite connaître sur quels critères vous avez pu proposer la suppression de 44 emplois de professeur adjoint d'éducation physique au moment où l'encadrement sportif a de plus en plus besoin de personnels.

Vous avez créé 17 contrats de préparation olympique. Peut-on connaître leur affectation et, très précisément, les sports concernés avec le nombre de contrats par sport.

M. Laurent Cathala. Il y a des chauffeurs, des secrétaires !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. En 1986, année de référence, il y a eu 194 contrats P.O. ; en 1988, 261 contrats P.O. Vous constatez la progression ! 34 p. 100.

M. Laurent Cathala. On vous a demandé pour quels sports !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je vais vous le dire.

Répartition dans les disciplines olympiques : judo : 3 ; ski : 3 ; natation : 2 ; tennis : 4 ; tir à l'arc : 2 ; basket : 2 ; aviron : 2.

M. Laurent Cathala. Garages ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Zéro ! Un contrat P.O. vous ferait le plus grand bien pour que vous suiviez le régime des athlètes de haut niveau !

M. Roger Corréze. Très bien !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne les moyens des services extérieurs, nous avons été obligés, cette année, comme l'année précédente d'ailleurs, d'augmenter les moyens mis à leur disposition parce qu'ils étaient dans un état difficile. Nous avons procédé à un effort d'informatisation, de façon à rendre leur tâche plus attrayante et beaucoup plus efficace.

Voilà, monsieur le député, les précisions que je tenais à vous apporter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

V. - JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Services du Premier ministre : V. - Jeunesse et sports. »

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 53 805 841 francs ;
« Titre IV : moins 106 452 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS
EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 69 000 000 francs ;
« Crédits de paiement : 23 300 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 56 000 000 francs ;
« Crédits de paiement : 24 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix le titre III.
(*Le titre III est adopté.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est juste !

M. le président. C'est juste, mais le compte y est !

M. Clément Théaudin. Quel est-il ?

M. Roger Corréze. Vous n'êtes pas nombreux !

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baeckeroot, Martinez et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 96, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 70 millions de francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Cet amendement concerne le chapitre 43-90 « Actions en faveur de la jeunesse et de la vie associative. » Les crédits inscrits pour 1988 s'élèvent à environ 351 millions de francs, comme en 1987.

En période de crise, il convient de libérer le maximum de crédits pour lutter contre le chômage. Nous devons donc nous interroger sur le rôle de l'Etat dans le financement des associations.

M. Hage, rapporteur pour avis, a rappelé qu'il y avait entre 500 000 et 600 000 associations déclarées. M. Raoult a révélé que 173 associations avaient touché des subventions en 1987. Pourquoi financer des associations ? Devrions-nous nous substituer aux adhérents défaillants ? Si nous décidions de le faire, nous devrions savoir quelles associations en bénéficient, et pourquoi. Mais non, les parlementaires doivent voter des crédits sans savoir où ils vont exactement !

M. Raoult, dans son rapport, a rappelé la proposition de résolution que j'avais formulée et qui est restée lettre morte à la suite d'un vote défavorable. Elle tendait à la création d'une commission parlementaire pour vérifier la destination de ces subventions. Par lettre, j'avais demandé au rapporteur des renseignements sur les associations bénéficiaires. Malgré la bonne volonté de M. Raoult, je n'ai pas eu de réponse.

Avez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, demandé aux électeurs de vous donner mandat pour vous substituer à eux pour faire des largesses...

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Jamais !

M. Pierre Descaves. ... pour faire preuve de générosité avec leur argent ?

La liberté consisterait à laisser à chacun le choix des associations qu'il entend subventionner ; vous n'avez pas à le faire à leur place.

C'est pourquoi nous proposons une réduction des crédits de 20 p. 100 - soit 70 millions de francs -, nous trouverons bien une meilleure utilisation de cette somme au profit des plus déshérités.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Monsieur Descaves, j'ai tenu compte de vos remarques à la page 24 de mon rapport, comme vous l'avez vous-même souligné. Toutefois, je tiens à vous rappeler le contenu de l'article 43-90 nouveau : on y trouve notamment l'office franco-allemand pour la jeunesse, l'office franco-québécois pour la jeunesse, l'aide à l'accueil des jeunes dans les centres de vacances, l'action en faveur des loisirs et le l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la promotion sociale et la formation professionnelle des adultes.

J'ai lu avec attention l'exposé des motifs de votre amendement qui vise notamment à libérer le maximum de crédits pour la lutte contre le chômage. Paradoxalement, vous réduisez les crédits alloués au chapitre 43-90 relatif aux actions en faveur de la jeunesse et de la vie associative. Or l'article 80 de ce chapitre concerne la promotion sociale et la formation professionnelle. Il n'appartient pas, me semble-t-il, au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports de supprimer toutes ces actions.

Pour ces raisons, et à titre personnel puisque la commission ne l'a pas examiné, je ne suis pas favorable à l'adoption de votre amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Je suis un peu surpris par cet amendement puisqu'un membre du groupe qui l'a déposé me demandait récemment quels étaient les moyens pour augmenter le budget ou les fonds extra-budgétaires de mon ministère.

M. Pierre Descaves. Ce n'est pas la même répartition !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Soudainement, on nous propose d'en retrancher 70 millions !

Je ne saurais souscrire à un amendement qui tendrait à diminuer les moyens du ministère.

M. le président. Monsieur Descaves, maintenez-vous votre amendement ?

M. Pierre Descaves. Bien évidemment !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 96.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.
(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports.

3

COMMUNICATION RELATIVE A LA CONSULTATION D'ASSEMBLES TERRITORIALES DE TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 27 octobre 1987, relative à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna sur le projet de loi sur les bourses de valeurs, déposé au Sénat.

Cette communication a été transmise à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale : enseignement scolaire.

Annexe n° 19. - M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial ; avis n° 961, tome VIII, de M. René Couanau, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 28 octobre 1987, à une heure trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ERRATA

I. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 7 mai 1987*

Dépôt de propositions de loi

Page 993, 1^{re} colonne, 14^e alinéa :

Au lieu de : « J'ai reçu de M. Bernard Debré une proposition de loi... »,

Lire : « J'ai reçu de M. Bernard Debré et plusieurs de ses collègues une proposition de loi... » (le reste sans changement).

II. - *Au compte rendu intégral de la troisième séance du 14 octobre 1987*

(Loi de finances pour 1988)

Page 4309, 2^e colonne, article 2, paragraphe IV, au début de ce paragraphe :

Au lieu de : « paragraphe VII de l'alinéa 2 »,

Lire : « paragraphe VII de l'article 2 ».

III. - *Au compte rendu intégral de la séance du 16 octobre 1987*
(Loi de finances pour 1988)

Page 4469, 2^e colonne, 3^e ligne du tableau :

Au lieu de : « du 1^{er} septembre 1940 au 31 août 1918 »,

Lire : « du 1^{er} septembre 1940 au 31 août 1944 ».

Page 4486, 2^e colonne, article 11, paragraphe III, au début de ce paragraphe :

Au lieu de : « Le paragraphe III de la loi de finances pour 1987 »,

Lire : « Le paragraphe III de l'article 89 de la loi de finances pour 1987 ».

ORDRE DU JOUR

ETABLI EN CONFERENCE DES PRESIDENTS

Réunion du mardi 27 octobre 1987

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 10 novembre 1987 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 27 octobre 1987, le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960, 961 à 965) :

- Premier ministre :
- Jeunesse et sports.

Mercredi 28 octobre 1987, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

- Education nationale :
- Enseignement scolaire.

Judi 29 octobre 1987, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

- Premier ministre :
- Services généraux ;
- Secrétariat général de la défense nationale ;
- Conseil économique et social ;
- Plan ;
- Fonction publique ;
- Journaux officiels.

- Education nationale :
- Recherche ;
- Enseignement supérieur.

Vendredi 30 octobre 1987, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt-deux heures* :

- Education nationale (*suite*) :
- Recherche ;
- Enseignement supérieur.
- Culture et communication :
- Culture.
- Equipement, logement, aménagement du territoire et transports :
- Environnement.

Lundi 2 novembre 1987, le matin, à *dix heures*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente*, et **mardi 3 novembre 1987**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

- Affaires sociales et emploi.

Mercredi 4 novembre 1987, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

- Equipement, logement, aménagement du territoire et transports :
- Aménagement du territoire ;
- Urbanisme, logement et services communs ;
- Routes et sécurité routière ;
- Transports ;
- Navigation aérienne.

Judi 5 novembre 1987, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

- Affaires étrangères.
- Premier ministre :
- Droits de l'homme ;
- Francophonie.

Vendredi 6 novembre 1987, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

- Equipement, logement, aménagement du territoire et transports (*suite*) :
- Routes et sécurité routière ;
- Transports ;
- Navigation aérienne.
- Culture et communication :
- Communication.

Lundi 9 novembre 1987, le matin, à *dix heures*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

- Intérieur.
- Défense.

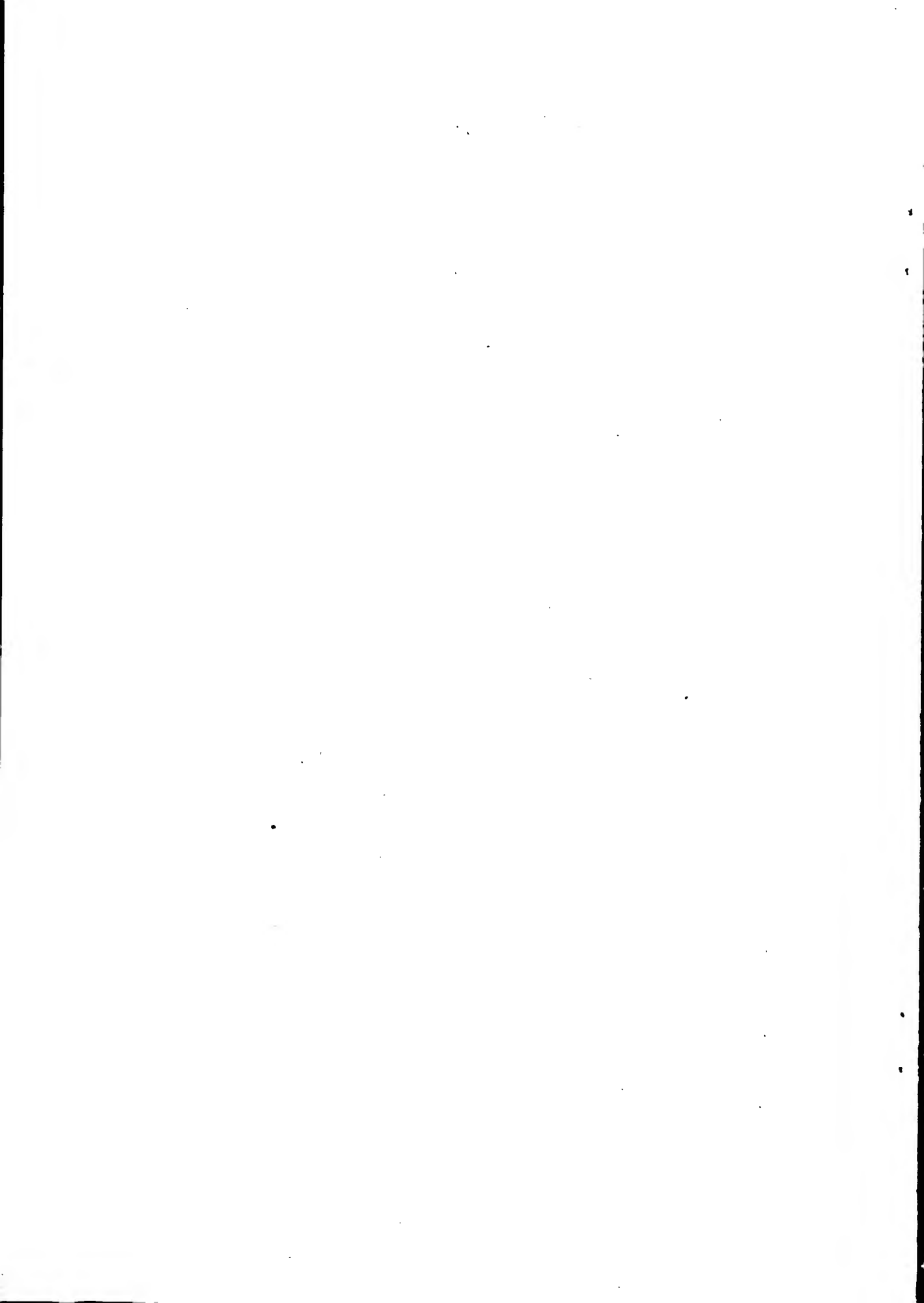
Mardi 10 novembre 1987, le matin, à *neuf heures trente*, et l'après-midi, à *seize heures* :

- Défense (*suite*).

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Electricité et gaz (centrales d'E.D.F.)

00287. - 28 octobre 1987. - **M. Charles Mioassac** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme** sur l'avenir de l'industrie nucléaire française, lequel est subordonné à un rythme aussi régulier que possible de commandes de réacteurs mais aussi à la qualité de l'organisation de la sécurité nucléaire. Récemment, le nouveau président d'E.D.F. déclarait dans une interview qu'en 1990, environ cinq tranches de 1 300 mégawatts seraient en excédent, et qu'il fallait en conséquence ralentir considérablement le rythme de construction des tranches. Il lui demande à ce sujet : 1^o ce changement important de rythme n'est pas de nature à obérer l'avenir de l'industrie nucléaire française ; 2^o du fait de l'abondance relative de l'électricité dans les années à venir, le consommateur bénéficiera de meilleurs tarifs, cela malgré le poids de l'endettement excessif sur l'équilibre financier de l'entreprise ; 3^o s'il est tenu compte des disparités importantes dans la production d'électricité de chaque région, et notamment pour la région Bretagne, où le déficit, au regard des besoins, se creuse. Si un projet de centrale de production d'électricité constitue toujours un objectif (centrale nucléaire ou nouveau type de centrale à charbon non polluante, telle que celle prévue pour l'an 2000 en ce qui concerne l'organisation de la sécurité nucléaire, s'il s'agit de mettre tout en œuvre pour réduire les risques liés à la fois au fonctionnement des réacteurs et à la gestion des déchets radioactifs. La lucidité doit en effet nous amener à considérer que l'avenir de l'industrie nucléaire passe par l'organisation de la sécurité nucléaire. Sur ce problème, il lui demande quels sont aujourd'hui en France, les grands axes de la politique de sûreté nucléaire.



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 en	108	842	
32	Questions 1 an	108	844	
83	Table compte rendu	62	96	
82	Table questions	62	96	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 38 : questions écrites et réponses des ministres.
	DEBATS DU SENAT :			
06	Compte rendu..... 1 en	99	836	
38	Questions 1 an	99	349	
88	Table compte rendu	82	81	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
96	Table questions	32	62	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 an	870	1 672	
27	Série budgétaire 1 an	203	304	Les DOCUMENTS DU SENAT comprenant les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un en.....	670	1 636	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 16 Téléphone : Renseignements : (1) 48-75-62-31 Administration : (1) 48-78-81-38 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

